



Cercle de Réflexion Interarmées

***Œuvrer pour un ordre international différent :
une grande ambition pour la France et l'Europe***

Le cercle de réflexion interarmées (CRI) est une entité indépendante de réflexion sur tous les problèmes liés à la Défense. Il n'exprime pas la doctrine officielle.

Préambule

La thèse de cette réflexion consiste - après avoir mis en lumière le danger que représente, pour les européens et le monde, la doctrine d'emploi du nucléaire US qui se met en place, en considérant que la Russie est «l'ennemi», et dénoncer sans concession les obstacles s'opposant à une recherche d'autonomie stratégique de l'Europe - à explorer les pistes possibles pour surmonter ces obstacles.

Si nous luttons contre cette doctrine et parvenons à en convaincre les autres pays européens, alors, nous pourrions parvenir, par une recherche d'autonomie stratégique de l'Europe, à développer sur le long terme, des relations de confiance avec la Russie et instaurer une paix durable en Europe de «l'Atlantique à l'Oural»

La France devrait, grâce à ses atouts, pouvoir jouer un rôle majeur dans ce nouvel équilibre international à construire.

Cette analyse se décompose en trois parties.

La première, intitulée «et si le coronavirus aidait la France à mettre fin à une longue suite de renoncements », profite de la crise sanitaire actuelle et de l'analyse d'un exercice majeur de l'OTAN « Defender 2020 » qui devait avoir lieu, pour, après avoir dénoncé les renoncements successifs de la France à sa politique d'indépendance, inciter les pays européens à rechercher une plus grande autonomie stratégique par rapport à nos alliés américains.

La deuxième, intitulée « du danger de la stratégie nucléaire américaine pour l'Europe et le Monde », dénonce la nouvelle guerre froide vers laquelle les USA, à travers l'OTAN, entraînent l'Europe à devenir un champ de bataille nucléaire potentiel lors d'un affrontement avec la Russie.

La troisième, intitulée «vers une stratégie française utile à l'Europe» s'efforce de tracer les voies pour parvenir à une certaine autonomie dans les domaines politiques, militaires, économiques et culturels.

Pour le Cercle de Réflexion Interarmées

Général (2S) Marc Allamand

Général (2S) Jean Claude Allard

Capitaine de Vaisseau (ER) Alexis Beresnikoff

Général (2S) Grégoire Diamantidis

Monsieur Marcel Edouard Jayr

Contre-Amiral (2S) François Jourdier

Général (2S) Christian Renault

Ingénieur Général de l'Armement (2S) Louis A. Roche

Général (2S) Jean-Claude Rodriguez

Général (2S) Henri Roure

Général (2S) Jean-Serge Schneider

Général (2S) Jean-Pierre Soyard

Général (2S) François Torres

1 ère partie

Et si le coronavirus aidait la France à mettre fin à une longue suite de renoncements?

Quand bien même on craindrait les « cyber-intrusions » russes ; même si, pris de court par le retour populaire de la Crimée dans le giron russe, les Européens gouvernés par l'Amérique furent tétanisés par l'habileté de Poutine, il n'en reste pas moins qu'organiser des manœuvres de l'OTAN , au 21^{ème} siècle, sous le nez de Moscou, plus de 30 ans après la chute de l'URSS, comme si le Pacte de Varsovie existait encore, est une erreur politique, confinant à la provocation irresponsable.*

Y participer révèle un suivisme aveugle, signifiant une préoccupante perte de notre indépendance stratégique.

Est-il possible que la France s'en dispense ?

Le surgissement d'un fléau planétaire qui confine près de 4 milliards de Terriens, éclairant d'une lumière crue les grandes fragilités de l'humanité, pourrait contribuer à nous débarrasser des vieux réflexes de guerre froide. Faisant soudain peser une menace existentielle, ce fléau transfrontalier hiérarchise les priorités stratégiques, dévoile la futilité des anciennes routines et rappelle le poids de notre appartenance à l'ensemble eurasiatique, dont la Russie est le pivot ancestral.

Certains peuvent redouter de choquer nos partenaires de l'Est européen encore accablés par les souvenirs du rideau de fer. Ils oublient cependant qu'en 1966, il y a plus d'un demi-siècle, Charles de Gaulle dont tout le monde se réclame, mais que personne n'ose plus imiter – sauf en posture - , avait purement et simplement signifié à l'allié américain à qui l'Europe et la France devaient pourtant leur survie, qu'il n'était plus le bienvenu à Fontainebleau.

C'est que le « Connétable », ayant chevillé à l'âme l'indépendance du pays, n'avait pas oublié qu'en 1944 Roosevelt avait l'intention de mettre la France sous tutelle administrative américaine.

Pourtant, nombre de militaires d'abord, au prétexte que l'OTAN était une norme opérationnelle et technologique, pourvoyeur à l'occasion d'un appui logistique essentiel, n'ont cessé de militer pour contourner l'affirmation d'indépendance gaullienne, sans cesser de s'en réclamer.

Ensuite, du côté des politiques dès avril 1991, dans l'opposition, appuyant Philippe Seguin contre Charles Pasqua et Jacques Chirac, François Fillon également opposé au traité de Maastricht, avait tenté la quadrature du cercle dans une tribune du Monde.

* l'exercice Defender 2020 a été supprimé en raison de l'épidémie de coronavirus.

Il y soutenait que l'Europe de la défense était une « chimère », tout en proposant de « *placer ses alliés au pied du mur en proposant une véritable européanisation de l'alliance atlantique, en concurrence avec l'actuel projet de simple replâtrage de l'OTAN sous leadership stratégique américain.* ». Son but était également de préparer le retour de la France dans le commandement d'une OTAN repensée, à l'aune, disait-il de « *l'esprit de 1949* » avec une « *européanisation de tous les commandements* » et « *coopération et interopérabilité des forces plutôt que leur intégration* ».

Dès son entrée à l'Élysée en 1995, Jacques Chirac, pourtant le premier héritier de l'exigence d'indépendance sous le grand pavois de Charles de Gaulle, entamait les négociations pour le retour de la France dans le Commandement intégré de l'Alliance.

En échange - mais sans réel moyen de pression - il réclamait, l'attribution à Paris du poste de Commandement du flanc sud de l'Alliance à Naples, tout de même port d'attache de la 6ème flotte de l'US Navy.

Un article de Libération dont la lecture est édifiante détaillait le 27 février 1997, sous la plume de Jacques Amalric, ancien correspondant du Monde à Washington et à Moscou, les dessous de ces marchandages. Chacun jugera à quel point les contorsions sémantiques contrastaient avec l'inflexible fermeté gaullienne, 30 ans plus tôt.

https://www.liberation.fr/planete/1997/02/27/otan-comment-washington-a-coule-paris-la-correspondance-avec-chirac-revele-la-volonte-de-clinton-de-_195635

Au passage, il est juste de rappeler que c'est la gauche française qui, apparemment à contre-emploi, s'est opposée au sabordage de l'héritage gaullien. En 1997, Lionel Jospin, devenu premier ministre, affronta directement Jacques Chirac sur cette question.

Mais celui qui a décidé de « rentrer dans le rang » de la structure militaire intégrée c'est bien Nicolas Sarkozy, venu en août 2007 aux États-Unis rencontrer Georges Bush.

Le résultat fut l'annonce faite par le Président Français devant le Congrès des États-Unis, le 7 novembre 2007, 41 ans après l'affirmation d'indépendance de Charles de Gaulle. L'affaire fut entérinée par le parlement français saisi par une motion de censure, rejetée en 2009.

Pour le prix de son retour, Paris reçut la compensation du Commandement non directement opérationnel dit « Allied Command Transformation » (A.C.T) basé à Norfolk dont la mission est une réflexion technologique, structurelle, tactique et stratégique en même temps qu'une action pédagogique vers les pays membres, visant à la fois à la prise de conscience et à l'harmonisation.

Sans en nier l'importance, on ne peut s'empêcher de penser qu'il s'agit d'une consolation :

- 1) Fournir le cadre conceptuel pour la conduite de futures opérations conjointes combinées
- 2) Définir le concept et les moyens capacitaires des opérations futures de l'Alliance ;
- 3) Évaluer la pertinence des concepts opérationnels émergents – notamment dans le domaine des hautes technologies - et les traduire en une doctrine d'emploi validée par la recherche scientifique à la fois fondamentale et expérimentale ;
- 4) Persuader les nations membres, individuellement et collectivement, d'acquérir les capacités indispensables et de fournir la formation initiale nécessaire à la mise en œuvre des nouveaux concepts validés, qu'ils soient endogènes à l'OTAN ou générés hors Alliance.

Nous en sommes là. 54 ans après la brutalité du panache stratégique gaullien, le processus est un renoncement.

Aujourd'hui, alors que le pouvoir a abandonné à Bruxelles et à la Banque Centrale Européenne une partie de sa marge de manœuvre régaliennne, en échange de la construction d'une Europe dont la voix peine à se faire entendre, quand on écoute les affirmations d'indépendance de la France, on est saisi par l'impression d'une paranoïa.

La contradiction diffuse le sentiment d'un « théâtre politique » factice, probablement à la racine d'une désaffection électorale, dont l'ampleur est un défi pour notre démocratie.

Enfin, pour un pays européen déjà sévèrement frappé par d'autres menaces, dans une Union menaçant de se déliter, alors que le voisin grec est confronté à un défi migratoire lancé par le Grand Turc membre de l'Alliance, mais cependant engagé dans une stratégie de retour de puissance par le truchement d'une affirmation médiévale religieuse clairement hostile, aller gesticuler militairement aux ordres de Washington aux frontières de la Russie qui n'est depuis longtemps plus une menace militaire directe, traduit pour le moins une catalepsie intellectuelle, confinant à la perte de l'instinct de survie.

Il faut rechercher les racines de ce naufrage dans notre passé récent.

S'étant abîmée à deux reprises au 20ème siècle dans le nihilisme suicidaire, la 2ème fois dans une abjection morale impossible à justifier, l'Europe a, en dépit des vastes apports de ses « lumières », perdu les ressorts moraux de l'estime de soi, condition première d'une affirmation de puissance.

Plus encore, le sillage mental de cet héritage insupportable véhicule toujours un parasitage du jeu démocratique. Interdisant à la pensée conservatrice de s'exprimer, la mémoire du génocide raciste plombe toutes les politiques de contrôle des flux migratoires et de répression des incivilités, y compris celles menaçant clairement l'intégrité du territoire.

Cette dépression morale de la Vieille Europe a conduit à son effondrement stratégique, laissant libre cours à l'empiétement américain. De ce point de vue, il n'est pas étonnant que l'Allemagne se soit aussi longtemps affirmée comme le premier point d'appui stratégique de l'Amérique en Europe.

Ajoutons que les accusations qui, dans ce contexte, où les menaces ont radicalement évolué, soupçonnent l'Amérique de perpétuer une mentalité de guerre froide hors du temps, ne manquent pas de pertinence.

Le blocage politique antirusse de toutes les élites américaines confondues s'articule à l'obsession stratégique de perpétuer la raison d'être de l'OTAN, un des principaux adjuvants de la prévalence américaine après 1949.

Notons cependant que, sévèrement critiqué par sa propre bien-pensance, Trump qui harcèle verbalement l'Europe en même temps que la plupart de ses alliés, est, au contraire de son administration et du complexe militaro-industriel, favorable à un rapprochement avec la Russie.

*

Conclusion

Dans ce contexte dont il faut bien reconnaître que la trajectoire générale est à rebours de la décision de rupture gaullienne de 1966, que faire pour nous libérer de l'emprise américaine et initier un rapprochement avec Moscou ?

Tirant le bilan des avantages / inconvénients de notre retour dans le commandement intégré avec cependant des responsabilités opérationnelles réduites, devrions-nous, balayant tous les inconvénients, tourner le dos à Washington désormais considéré par beaucoup comme un hostile ?

Le Dao chinois affirme que «*la réalité se construit du battement des contraires* ». Illustrant le mouvement cosmologique et la succession cyclique des saisons, la vision porte également sur les interactions entre les situations, les hommes et leurs organisations. Elle spéculé que tout changement est le résultat d'une contrainte adverse, sans être nécessairement un affrontement hostile.

Dans le cas qui nous occupe, il est illusoire de croire que, sans une pression significative, les États-Unis modifieraient à la fois leur attitude de suzerain à l'égard des membres de l'alliance et leur hostilité anachronique avec la Russie.

L'épidémie qui frappe le monde bouleverse les routines et les repères.

Elle met à jour les dysfonctionnements et les incohérences.

Propice aux introspections, elle rappelle qu'à la chute de l'URSS, l'OTAN, saisie par un hubris de puissance a exercé de lourdes pressions sur les marches de la Russie, au-delà des frontières allemandes, mettant la sécurité de l'Europe en danger.

Du coup, la crise incite à revenir à l'essentiel du régalien : la sécurité de la France et l'indépendance de sa diplomatie dont on voit bien qu'elles ne peuvent être abandonnées à d'autres.

Le moment est venu de tenter une pression sur Washington en engageant un dialogue stratégique avec Moscou. Si la France se dispensait de participer à certains manœuvres de l'OTAN aux portes de la Russie, anticipant une menace militaire classique aujourd'hui évaporée, elle sonnerait le réveil de la raison, « coup de cymbale » adressé à Washington et Moscou signifiant la fin des léthargies. Le but ne serait pas un renversement d'alliance, mais un rééquilibrage.

Au demeurant, l'initiative marquant le retour de notre indépendance n'a que trop tardé quand on songe que dans le document officiel « Joint Nuclear opérations[1] » référencé JP-3-72 récemment analysé par la Fondation pour la Recherche Stratégique le Pentagone planifie l'emploi d'armes nucléaires tactiques sur le théâtre européen dans les phases conventionnelles du combat aéroterrestre y compris celles impliquant les forces spéciales.

Ce concept est scénarisé et mis en œuvre dans le prochain exercice OTAN Defender 2020 dans lequel l'envahisseur de certains pays européens est clairement désigné.

Si l'exercice a lieu, il devrait permettre de valider sur le papier l'emploi éventuel de nouvelles armes nucléaires tactiques sous contrôle des États-Unis que le traité INF de 1987 interdisait jusqu'en 2019. La France, en participant à cet exercice comme membre de la structure militaire intégrée de l'Otan cautionnerait cette nouvelle stratégie en contradiction complète avec la doctrine française de dissuasion qui refuse toute bataille nucléaire.

Surtout elle apporterait, involontairement, sa caution à la réactivation de la guerre froide avec la mise au ban occidental de la Fédération de Russie présentée comme l'agresseur potentiel principal des pays européens. Ce qui est, là également, en contradiction avec l'orientation actuelle de la diplomatie française qui vise un rapprochement avec la Russie.

Pour éviter que l'initiative d'un désistement français soit perçue comme une provocation par les pays baltes et les PECO, il serait nécessaire de placer la manœuvre diplomatique dans un contexte européen. Paris donnerait l'élan en coordination étroite avec l'Allemagne.

Dans cette démarche gardons-nous de deux écueils : le premier serait de tourner le dos à Washington, « *Il s'agit de faire l'Europe sans rompre avec les Américains, mais indépendamment d'eux* », répétait Charles de Gaulle ; le deuxième serait la tentation fédéraliste, tant il est vrai que « *l'arbitraire centralisation provoquera toujours, par chocs en retour, la virulence des nationalités. (...) L'union de l'Europe ne saurait être la fusion des peuples (...) Mais elle peut et doit résulter de leur systématique rapprochement.* » Charles de Gaulle, Mémoires d'espoir.

[1] JP3-72 chap. 5 Nuclear Operations, paragraphe 3 Opérations in a Nuclear environnement :

« *L'emploi des armes nucléaires peut radicalement altérer ou accélérer le déroulement d'une campagne. Une arme nucléaire pourrait être introduite dans le cours de la campagne du fait de la perception d'un échec d'une campagne militaire classique, d'une possible perte de contrôle ou de régime [sic], ou pour procéder à l'escalade afin de proposer un règlement pacifique en des termes plus favorables.* » <https://www.frstrategie.org/programmes/observatoire-de-la-dissuasion/controverses-sur-doctrine-nucleaire-americaine-2019>

2ème partie

Du danger de la stratégie nucléaire US-OTAN pour l'Europe

Prisonnier de la tutelle américaine exercée par le biais de l'OTAN, l'Europe ne voit pas le danger d'une nouvelle guerre froide à laquelle conduit l'attitude belliqueuse des États-Unis à l'égard de la Fédération de Russie et qui pourrait déboucher sur un conflit nucléaire.

Pour bien mesurer ce danger, il convient d'analyser :

- La stratégie d'emploi des armes nucléaires américaines, notamment à la lumière des récentes évolutions doctrinales US.
- Les effets du déploiement des systèmes anti-missiles balistiques US et OTAN en Europe.

Sans refaire un historique exhaustif de l'histoire de la dissuasion des USA, il semble intéressant de situer ses tournants majeurs dont le revirement d'aujourd'hui a surtout des raisons de nous alarmer.

Après les bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki, la course aux armements nucléaires a marqué profondément la guerre froide. Les arsenaux stratégiques- bombardiers, missiles -capitaliseront chacun de 35 à 45000 charges d'une énergie potentiellement sans limite grâce à la fusion thermonucléaire. En Europe, plus de 6500 armes nucléaires de théâtre seront déployées.

Percevant, l'un et l'autre, leur marche vers une inexorable destruction simultanée, USA et Russie vont enchaîner rencontres, confrontations, marchandages et traités (TNP en 1972, ABM en 1975, SALT1 1971, SALT 2 1979, INF 1987, START1 1991, START 2 1993, New START 2010 - qui doit d'ailleurs être renouvelé en 2021).

En 1987 le traité INF bannissait les armes nucléaires du théâtre européen. L'Europe ne devait plus craindre «la bataille nucléaire de l'avant » au milieu de ses 114 habitants au km² (moyenne UE) , avec 3 minutes de préavis.

En 2010, le plafond des arsenaux centraux stratégiques USA et Russie était tombé d'environ 40000 charges à 1500, ce dernier but n'étant d'ailleurs pas encore atteint.

Mais le refus annoncé du Président D. Trump de pérenniser cet objectif en 2021 et la dénonciation en 2019 du traité INF laisse craindre une nouvelle ère de tensions sinon une nouvelle course aux armements nucléaires.

La doctrine US -OTAN aujourd'hui : un concept qui marque un retour à la guerre froide

En novembre 2019, Janis Garisons, Secrétaire d'État, au ministère letton de la Défense, alerte sur la menace d'une blitzkrieg russe sur les États baltes avec des armes nucléaires de théâtre de faible énergie rendant une riposte nucléaire OTAN ou US impossible.

Coïncidence, au même moment le Pentagone annonce le déploiement du SNLE « USS TENESSEE » avec une dotation de missiles MSBS à *charges de faible énergie* (1), et une séquence nucléaire (papier) apparaît dans l'exercice de l'OTAN « Defender 2020 ».

Autre concordance, en juin 2019, l'état-major US publie (par erreur ?) un document intitulé Joint Publications « Nuclear Operations » référencé JP-3-72.

Le concept d'emploi de l'arme nucléaire de théâtre ou tactique y est présenté sans ambiguïté puisqu'il précise :

“Integration of nuclear weapons employment with conventional and special operations forces is essential to the success of any mission or operation”

En clair, il y est affirmé que le nucléaire peut s'utiliser comme n'importe quelle munition dès lors que la cible est militaire et qu'obtenir la victoire l'impose ; les USA renouent avec la vision d'Eisenhower de 1955 ou celle de GW Bush pour détruire les Talibans en Afghanistan.

Le Président Trump a d'ailleurs fait procéder aux essais d'un nouveau missile Tomahawk, d'un ATACMS (missile tactique) et d'un tout nouveau missile de précision PSrM à charge nucléaire ou conventionnelle, dans la gamme de portée de 0 à 500 kms.

Cette évolution doctrinale vers l'intégration du combat nucléaire à toutes les étapes de la bataille transparait déjà dans le glissement des thèmes des exercices annuels de l'OTAN d'évaluation et de qualification opérationnelles de forces c'est-à-dire : Force de réaction de l'OTAN (NRF), Force opérationnelle interarmées à très haut niveau de préparation (VJTF), et les états-majors associés, AJFC de Brunssum au Pays Bas.

Ainsi naissent les exercices « Steadfast Jazz » en 2013 ou « Trident Juncture » en 2015.

« Trident Juncture » - le plus grand - est joué par plus de 30 000 h des unités terre -air-mer-forces spéciales- de tous les membres de l'Otan, sous le regard des observateurs de 12 organisations internationales ; le thème était la réaction à une menace venue du Sud. Il fut donc joué en Espagne, Italie, et Portugal.

Ces exercices de synthèse devaient s'inscrire dans « l'Initiative d'Interconnexion des Forces (CFI) », comme en étaient convenu les Ministres de la Défense des pays de l'OTAN à Newport au Pays de Galles, au sommet de l'OTAN les 4-5/09/2014, afin de mettre en place un concept plus large d'entraînements et d'exercices jusqu'à l'horizon 2020.

La dérive apparaît dès 2016.

En effet, dans l'exercice « Anaconda », « l'union des rouges » envoie ses « petits hommes verts » envahir l'union de pays bleus - Pologne + pays Baltes. La métaphore ne trompe personne.

De même lorsque l'exercice 2018, sur le même scénario, s'est appelé « Saber Strike » : ceux qui ont connu la guerre des Euromissiles savent que « Saber » était le nom de code OTAN du SS 20 Soviétique. Enfin et surtout, le plan de manœuvre de l'exercice « Defender 2020 », dont le déroulement prévu entre janvier et juin 2020 est perturbé par la pandémie du coronavirus, donne un éclairage cru sur la vision militaire des Etats-Unis.

Singulièrement alarmant pour l'Europe, le concept de frappe nucléaire tactique de théâtre y est scénarisé et mis en œuvre contre l'envahisseur de la Pologne et des États Baltes qui n'est plus désigné par un pseudonyme « Union des rouges » mais par son vrai nom : la Russie.

Les exercices annuels de l'Otan sur la frontière orientale de l'Europe, de la Baltique à la Mer Noire, les thèmes tactiques joués en 2016, 17, 18 et l'idée de manœuvre de l'exercice « Defender 2020 », montrent que pour les Etats-Unis et l'OTAN, l'ennemi est toujours et plus que jamais le russe (2)

En 1987, avec le traité INF, l'Europe ne pouvait que se féliciter de ces mesures de réduction des armements nucléaires, qui éloignaient pour elle le spectre de servir de champ de bataille nucléaire.

De même la Russie, dans sa difficile situation économique post-soviétique, trouvait là un intérêt économique vital à un nouvel équilibre des armements « par le bas », après sa catastrophique tentative de suivre, « par le haut », les États-Unis dans le bluff de la ruineuse « guerre des étoiles » de R. Reagan.

Ce revirement progressif des USA replonge l'Europe dans un vieux schéma issu de la guerre froide.

M. Andreï Gratchev (3) était lucide lorsqu'il avertissait :

« La position des faucons américains / .. / révèle une profonde ignorance de la réalité et une incapacité à sortir des carcans idéologiques de la guerre froide »

Evolution des positions US et OTAN sur les systèmes anti-missiles balistiques en Europe : une nouvelle fracture Est-Ouest qui relance la course aux armements.

Inquiets ou arguant de la montée en puissance nucléaire de la Chine, les États-Unis se retirèrent unilatéralement en 2001 du traité ABM qui limitait drastiquement les systèmes anti-missiles balistiques (4), et le président George W Bush présenta ce retrait comme une première étape vers la mise au point et le déploiement d'un bouclier de défense anti-missiles destiné, selon lui, à protéger les États-Unis et ses alliés, dont la Russie (sic) , d'une attaque de missiles tirés par des «États voyous» , mentionnant notamment l'Iran, la Corée du Nord ou la Somalie (re-sic !).

Ainsi le Secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg qualifiait d'« historique cette étape de la mise en place d'un bouclier antimissile européen pour prévenir à long terme les menaces d'attaques par missiles balistiques provenant de régions externes à l'espace Euro-Atlantique».

Ce système qui prévoyait de compléter les installations d'« early warning » résiduelles des défenses ABM par l'installation d'un bouclier anti-missiles en Pologne et en République tchèque, fut assez vite fortement contesté par la Russie, qui y vit une mise en cause de sa propre dissuasion nucléaire, devant sa porte.

Par ailleurs, il présentait aussi « l'avantage » de diviser un peu plus le vieux continent entre la vieille Europe (Allemagne et France en particulier) et la nouvelle Europe (de l'est) toute acquise à la cause américaine. Finalement en 2009 le président B. Obama annula ce plan de déploiement...en apparence, car en réalité il fut remplacé par un autre système (Défense anti-missile balistiques de théâtre - TBMD), à l'étude dans l'OTAN depuis 2001.

De sommets en sommets de l'OTAN, ce système évolua dès 2010 en une véritable architecture globale de défense antimissile balistique en Europe (BMDE), non plus seulement de théâtre, mais couvrant tous les territoires des pays européens de l'OTAN.

Pour tenter d'apaiser ses craintes, la Russie fut associée dès le début, au projet de TMBD, à travers le Conseil Otan-Russie (COR) mais à partir de 2010 (décision du sommet de l'OTAN de Lisbonne entérinant l'élargissement de la TMD en une véritable BMDE) elle dénonça cette évolution fondamentale comme équivalant de facto à un retour déguisé au projet initial de G W Bush pourtant annulé par B. Obama.

Elle ne pouvait en effet y voir rien d'autre que le déploiement d'un système destiné à rendre une frappe russe en retour impossible en cas d'une première frappe nucléaire américaine ou surtout otano-américaine.

Certes, l'assurance lui fut donnée que les sites de lancement des missiles antimissiles balistiques (ABM) ainsi déployés devant sa porte, pour « contrer une menace iranienne », ne pourraient jamais être retournés en sites offensifs contre son territoire tout proche. (5)

Sauf que la Russie constata, dès l'implantation par l'OTAN, en 2015, des premiers missiles anti-missile de la Ballistic Missile Defense US en pack de 24 lanceurs MK 41 (6), que ces packs, implantés tout autour de la Russie, pouvaient donc tout aussi bien permettre des tirs défensifs sol-air que des tirs offensifs sol-sol de missiles Tomahawk nucléaires contre son territoire en contradiction flagrante avec le traité INF toujours en vigueur à l'époque.

La tromperie était manifeste et impudente (7).

Devant la remise en cause de sa capacité de frappe en second, clef de sa dissuasion nucléaire stratégique, augmentée de la menace potentielle présentée par les capacités offensives des lanceurs standardisés MK 41, la Russie réagit en suspendant, toute coopération au sein du COR dès avant l'affaire de la Crimée, en 2014.

L'annexion de cette dernière – pour les Russes le juste retour dans la mère-patrie de cette terre cédée en 1954, par décret soviétique à la République socialiste soviétique d'Ukraine - sera ensuite utilisée par l'OTAN pour justifier - a posteriori - la protection BMDE de l'Europe face à la nouvelle « menace russe » ; exit la menace iranienne ... (d'ailleurs jugulée dès 2015 par l'accord de Vienne).

A partir de 2014 le déploiement occidental du système US DMD – Aegis (8) s'accélère.

Après la livraison du site de tir de missile «SM2 Aegis Ashore » à Deveselu en Roumanie en juin 2016 (limitrophe de la frontière Bulgare) est lancée l'implantation, pour 2018, d'Aegis Ashore SM3 II A (en cours de développement) à Redzikowo en Pologne, ville proche de la mer Baltique.

Le dispositif est complété de radars de défense aérienne (détection et conduite de tir) en Turquie (« early warning » des menaces pouvant venir du proche Orient ou du sud de la Russie) et au Royaume-Uni, de quatre destroyers US Aegis - port d'attache en Espagne - tandis que les Pays-Bas et le Danemark développent de leur côté des frégates équipées de radars connectés à ce dispositif global. Le centre de commandement, enfin, se trouve en Allemagne.

12

La justification par le Secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, citée plus haut ne convainc pas les Russes.

Dans la situation inverse, l'OTAN aurait sans nul doute vu la même menace comme une atteinte inacceptable à sa capacité dissuasive en riposte à une attaque nucléaire!

La Russie placée dans l'impossibilité de connaître en temps réel le type de missiles (anti-missiles balistiques défensifs, ou au contraire nucléaires offensifs Tomahawk contraires au

traité INF) présents dans les lanceurs de la base de Deveselu et dans ceux qui sont à bord des destroyers US navigant à proximité de ses eaux territoriales va s'estimer en droit, pour battre, en riposte, les territoires de la « nouvelle Europe » de l'est, de déployer à son tour ses lanceurs mobiles du système sol-sol Iskander (500 km maxi pour la version terrestre « compatible INF ») dans l'enclave de Kaliningrad.

Avec un budget militaire d'environ 65 Mds de \$, face aux 240 Mds des pays européens de l'OTAN, ajoutés aux 750 Mds des États-Unis, et ne pouvant donc en aucun cas envisager d'opposer au déploiement BMDE américano-otanien, un bouclier russe ABM équivalent, la Russie va dès lors privilégier la solution beaucoup plus économique de « *la flèche pour percer le bouclier* ».

L'accélération du développement du missile 9M729 (9), pour Moscou une évolution de l'Iskander (d'une portée officielle déclarée de 480 kms) entre dans cette logique d'action – réaction.

En 2018, les États-Unis, souhaitent se dégager du traité INF pour retrouver leur liberté de manœuvre vis-à-vis de la Chine, et, par ricochet, vis-à-vis de la Russie.

Le 2 août 2019, ils sortent officiellement du traité de désarmement INF suivis, ipso-facto, quelque mois plus tard par la Russie. La route est libre pour une relance de la course aux armements.

Dès le lendemain du retrait, le Pentagone publie largement la photo du tir d'un nouveau Tomahawk (10) suivi de deux autres essais de missiles sol-Sol – l'ATACMS « upgraded » et le Precise Strike Missile. Ils n'attendaient que la dénonciation du Traité INF, devenu bien gênant !

La même année, le président Poutine annonçait en réaction, la mise au point par la Russie d'une panoplie de nouvelles armes stratégiques toutes réputées quasiment impossibles à intercepter, et capables de frapper en n'importe quel point du globe. (11)

Les États-Unis, en l'occurrence le Président B. Obama, avaient ouvert le bal en lançant son projet de « Conventional prompt global strike » ; une bonne centaine des missiles balistiques intercontinentaux SSBS et MSBS, retirés de la triade « réduite à 1500 charges nucléaires » par l'accord New Start signé avec le Président Medvedev le 8 avril 2010 à Prague, seraient armés de nouvelles charges conventionnelles, mais mettant tout point du globe à moins de 45 minutes de vol d'un Minuteman depuis son silo ou d'un Trident II D5 depuis son sous-marin.

13

S'agissant de la Russie, au-delà de l'effet d'annonce recherché, avec la part probable d'exagération concernant la réalité opérationnelle effective à bref délai de toutes ces armes nouvelles, il est certain que, en réaction à ce qu'elle perçoit désormais comme une double menace nucléaire tactique et stratégique occidentale sur sa propre dissuasion, elle développera ce qu'elle sait faire de mieux et de plus économique : la flèche tous azimuts contre la cuirasse.

Le cycle provocation-réaction est désormais bien lancé, avec un risque sérieux de re-nucléarisation en Europe et de remontée vers un pseudo-équilibre stratégique « haut » voulu par les États-Unis, et accepté passivement par les Européens à travers l'OTAN, con-

trairement à l'équilibre « bas » obtenu grâce à toutes les mesures de maîtrise des armements jusqu'à la fin des années 90, souhaitées par la Russie et les Européens à l'époque, et mises en œuvre par l'OSCE.

Cette persistance, voire cette accélération dans cette BMDE, est d'autant plus une provocation que les missiles de ce bouclier Aegis, circonvenant la Russie par son déploiement terre et mer, de la Mer Noire à la Baltique, ne pourront avoir comme cible que la dissuasion russe.

Menace, pour les Russes, que le dernier cri du SM3 II A, avec son « kinetic killer », qui une fois mis au point et bien qu'il ne traite pas les charges nucléaires dans leur vol libre, traitera le corps du missile porteur en phase propulsée (pour les IRBM et MRBM).

En pratique le SM 3 II A a fait son premier tir d'essai sur cible balistique fin 2017 pour une implantation en Pologne d'une batterie standard de 24 SM3 en 2018.

C'est dans ce nouveau contexte historique global marqué par le cycle « action US-OTAN » puis « réaction de la Russie » depuis le début des années 2000, qu'il faut replacer le lancement par cette dernière des divers missiles mentionnés, dont le 9M729.

La France et les autres pays européens doivent refuser un suivisme mortifère

Les 4-6 février 2011, à Munich, à la Conférence de Sécurité de l'OTAN, Mr Anders Fogh Rasmussen, Secrétaire Général de l'OTAN avait lancé le concept de « Smart défense » ; c'est à dire « assurer une plus grande sécurité, pour moins cher, par un travail en commun plus flexible ».

Depuis, cette « smart defence » a transformé nos armées européennes en « armées bonzai » (formule de l'Armée des USA pour désigner nos Armées européennes), une image juste de ce que nos autorités nationales, ont appelé, au fil des réformes et réductions d'effectifs, « des forces plus resserrées mais plus efficaces ».

Avec comme conséquence, des budgets de défense européens indigents voire insignifiants.

Pour autant, cela fait le bonheur de l'industrie de défense US. (12)

Aujourd'hui, la mission nucléaire associée aux bombes US B 61, impose à la Luftwaffe d'acheter 45 chasseurs US F18 « Super Hornet » et EA 18 « Growler », pour quelques milliards d'euros, en remplacement de ses chasseurs Tornados devenant bons pour la réforme ; juste pour pouvoir continuer à participer à la capacité nucléaire (illusoire) de l'OTAN.

Et nos voisins Belges ont dû acheter des Lockheed-Martin JSF 35 pour, eux aussi, continuer à participer à cette même capacité nucléaire de l'Alliance.

14

Autant d'achats qui, à condition qu'ils ne soient pas amplifiés dans les années qui viennent, pourraient permettre d'attendre l'arrivée du futur avion de combat franco-allemand, mais qui, à l'inverse, pourraient tout aussi bien, en cas de problèmes budgétaires, mettre en danger ce programme européen SCAF (Système de Combat Aérien Futur).

Or on connaît bien la tendance naturelle des arbitrages en la matière...

L'Amérique prépare, organise et accoutume les européens, au fil des manœuvres annuelles de l'OTAN, à la guerre, y compris à la « bataille nucléaire de l'avant » - pour reprendre la

terminologie de l'époque - en Europe sur ses frontières avec la Russie, mais cette fois-ci sur la terre «*de la Sainte Russie* ».

Il n'y a plus le glacis séparant l'Europe de l'Ouest de la Terre russe et ses interdits de «*targeting* » ; du moins dans la doctrine française de l'ultime avertissement.

Aujourd'hui l'Europe de la défense devrait, selon sa définition et les ambitions affichées en son temps, être aux côtés de la France, là-bas en Afrique où la percée djihadiste est une menace qui relève d'ailleurs tout autant de la défense de l'Europe.

Si l'engagement, aujourd'hui modeste, de forces spéciales européennes au Mali se poursuit -Opération Takuba (13) -, l'Europe de la défense aura fait là un très grand pas et se sera enfin arrachée à son enfermement dans une Défense de l'Europe qui prépare une guerre qui ne doit pas être la nôtre : une nouvelle bataille nucléaire de l'avant.

Continuer à participer à des exercices de l'OTAN qui ne changeraient pas d'objectifs, révélerait un suivisme aveugle, signifiant non seulement une préoccupante perte de notre indépendance stratégique mais, pire, l'acceptation aveugle de l'enfermement dans une spirale belliciste et mortifère pour nos nations d'Europe de l'ouest et de la Russie ; une Russie qui, volens nolens, est ethniquement, culturellement, historiquement européenne.

Plus particulièrement pour la France, elle est imbibée de la culture française du Siècle des lumières. Regardons St Pétersbourg et relisons Diderot.

C'est le retour, in fine – dans 15 ou 20 ans nous prédit le Gal M. MILLEY, chef d'État-major des armées US (14) – de la bataille nucléaire de l'avant dans ce «*mittel Europa* », cher aux allemands, avec une Europe entraînée dans la spirale dont elle était enfin sortie par le traité INF de 1987 et les accords stratégiques USA- URSS puis USA-Russie.

La mise au ban occidental de la Fédération de Russie devenue l'agresseur potentiel principal des pays européens, sous prétexte d'une contestation de la suprématie américaine, réactive sur le continent européen – mais pas seulement – la guerre froide ; mais en pire !

Le tampon des Républiques socialistes d'alors n'existe plus et les frappes seront directement portées sur la «*sainte terre russe* ». La riposte russe sera à hauteur.

A la même heure, la diplomatie française, comme l'a rappelé notre Président le 7 février dernier, appelle à un rapprochement avec la Russie.

En quoi la Russie est-elle moins européenne que la Lettonie ou la Géorgie dont on dit qu'elle a vocation à intégrer l'UE ou encore l'Ukraine qui rêve d'OTAN ?

La France et l'OTAN : une nécessaire redéfinition des rapports

Opposée à la bataille nucléaire et à la riposte graduée formalisée par Mac Namara, car portant en germe le risque d'escalade, la France devenue puissance nucléaire, a formalisé la notion d'«*ultime avertissement*».

Contrairement à l'approche des USA et de l'OTAN, ce refus de toute bataille nucléaire est un invariant du concept français, la seule évolution étant sémantique : tactique-préstraté-

gique-ultime avertissement. La frappe d'ultime avertissement est toujours unique, non renouvelable mais, depuis 1995, elle est « adaptée » quant au choix des cibles retenues par le Président de la République.

Or le nouveau concept US intègre d'emblée dans la confrontation militaire une bataille nucléaire de l'avant conçue comme un continuum de l'engagement conventionnel avec l'emploi possible de charges nucléaires de faible puissance sur la ligne de front. Cet engagement provoquerait une riposte russe immédiate et une escalade nucléaire impliquant tous les membres de l'OTAN du fait que les frappes occidentales auraient lieu directement sur le sol russe et non plus comme au temps de la guerre froide sur les territoires des ex-pays satellites du Pacte de Varsovie.

La France, comme membre de l'organisation militaire se retrouverait gênée voire empêchée de mettre en œuvre sa propre manœuvre dissuasive et l'ultime avertissement perdrait toute la signification que nous voulons lui donner, puisque, noyé dans un combat nucléaire de l'avant, il ne serait plus "qu'un coup parmi d'autres" qui eux, nous échapperont complètement.

Non seulement le concept otano-américain est en opposition frontale avec le principe même de la dissuasion française rappelé par le Président de la République à l'École de guerre, mais surtout il rend caduque toute possibilité de l'ultime avertissement unique que nous prônons.

Cette contradiction entre notre stratégie nationale et la doctrine nucléaire américaine, se trouve désormais renforcée par le changement de nature du bouclier anti-missile américano-otaniens, qui apparaît de facto comme véritablement antirusse.

En effet, cette défense antimissile balistique en Europe (BMDE), lancée en 2009 contre la « menace iranienne », concrétise la volonté des États-Unis et de l'OTAN de rendre possible la création d'un champ de bataille sur les frontières orientales de l'Union Européenne, protégé contre toute riposte russe afin de permettre ainsi le « bon déroulement » de la bataille de l'avant, y compris nucléaire.

Dans ce nouveau contexte, l'insertion dans ce bouclier anti balistique de l'OTAN de certains des moyens français - logique à l'époque (contre la menace iranienne alléguée) pour la protection du territoire national - va désormais changer complètement de nature, puisqu'elle va cautionner ce concept américain du champ de bataille nucléaire de l'avant en participant à sa protection et ce sur la frontière russe !

De purement défensive, notre position ne manquera pas d'apparaître offensive et agressive pour la Russie.

16

Nous sommes clairement là face à un double empêchement :

- Celui d'exercer notre stratégie de dissuasion nucléaire et de mettre en œuvre l'ultime avertissement,
- et celui d'un rapprochement avec la Russie encore récemment affirmé.

Il est donc grand temps pour notre pays de sortir de ce piège.

Le premier pas, même symbolique, serait le refus de laisser l'armée française participer à tout exercice OTAN de ce type, sur les frontières de la Russie.

Mais au-delà, pour frapper les esprits et permettre l'établissement de ce nouvel ordre international que le Président de la République appelle de ses vœux en œuvrant pour une plus grande autonomie de l'Europe, faudra-t-il, tout en restant fidèle à nos alliés, en venir à une nouvelle sortie, comme en 1966, de l'organisation militaire intégrée de l'OTAN ?

La France a toujours été un allié fidèle. C'est le Général de Gaulle qui, au premier jour lors de la crise de Cuba en octobre 1962 a été le premier, de tous les chefs d'états européens à soutenir J.F. Kennedy (15).

Depuis, la France, à travers tous ses gouvernements a continué à affirmer sa liberté d'appréciation et de pensée, mais elle n'a jamais trahi la cause européenne, ni ses alliés, au premier rang desquels les États-Unis, quand la cause était juste.

Et puis, intégrée ou non dans les structures de l'OTAN, l'armée française a assuré son créneau avec constance et ardeur sur sa ligne de front, face au Pacte de Varsovie, sur terre, dans les airs et en mer. Ses régiments ont participé sans faillir à la liberté de Berlin.

Mais aujourd'hui, il est temps que nos partenaires européens comprennent que la bataille engagée par les États-Unis contre ceux, nommément désignés qui contestent leur suprématie, n'est pas la nôtre (Russie, Chine, Iran).

La France, première puissance militaire d'Europe malgré ses faiblesses (faiblesses numériques en hommes et matériels), est présente sur tous les segments de combat. Possédant des forces intégrables, fréquemment intégrées, fidèles et fiables, présentes et de valeur reconnue sur tous les théâtres d'opérations, elle est la seule puissance européenne dotée d'armes nucléaires indépendantes.

Une puissance européenne qui, en 1995, comme l'a rappelé le Président de la République le 7 février, a bâti un processus d'association de sa capacité nucléaire préstratégique à celle de la Grande Bretagne dans une dissuasion concertée(16)

Par ailleurs, lors de la guerre des euromissiles la France avait approché informellement en 1988 ses alliés, en premier Allemands, avec une proposition de «sanctuarisation de leur territoire» par un pré-positionnement d'avions de notre composante nucléaire pilotée sur leurs bases aériennes, mais aucune suite n'a été donnée à ces contacts.

Pour toutes ces raisons, il est de son devoir, d'aucuns diront qu'il est du génie de la France, de savoir dire non à la poursuite de la politique américano-otanienne de provocation et de création artificielle de l'ennemi russe, suicidaire pour l'Europe et pour le monde.

Conclusion :

De fait aujourd'hui, la vraie question est de savoir si la France doit poursuivre une politique qui la conduit au bord de la schizophrénie : comment peut-on, à la fois, garder son libre arbitre quant à la manière de défendre ses intérêts vitaux par une stratégie dissuasive s'appuyant notamment sur des forces nucléaires indépendantes, et « en même temps », comme membre de l'organisation militaire intégrée, dépendre des États-Unis seuls maîtres de l'engrenage de la bataille de l'avant vers l'option nucléaire ?

La question de la compatibilité de la politique de dissuasion de la France, récemment exposée par le Président de la République, avec la stratégie nucléaire de l'OTAN en Europe est donc posée.

Cette nécessaire clarification concerne également nos partenaires européens dont on peut se demander s'ils ont tous conscience de l'enchaînement des engagements qu'ils ont pris et qui pourraient conduire à une bataille nucléaire sur le territoire de l'Europe sous l'impulsion et selon le bon vouloir du grand frère américain.

Le récent choix effectué par l'Allemagne de renouveler une partie de sa flotte aérienne d'avions de combat européens par des appareils américains pour assurer la poursuite de la mission nucléaire sous contrôle du Président des États-Unis, montre que c'est loin d'être évident.

Notes de texte

(1) portant une charge W 76-2 de faible énergie (4 à 5 kt)

(2) L'évolution des exercices démontre une volonté de « régénérer » une menace majeure Russe calée sur la menace Soviétique d'hier, et ce dès les thèmes adoptés en 2013 et 2015 :

- 2013 « Steadfast Jazz 2013 » ; grand exercice de l'OTAN (6 000h) impliquant les États membres de l'Alliance, plus la Finlande, la Suède et l'Ukraine. L'objectif est de « s'assurer que la force de réaction rapide de l'OTAN – la NRF – est prête à être engagée pour la défense de l'un quelconque des Alliés, à se déployer n'importe où et à faire face à quelque menace que ce soit » Anders Fogh Rasmussen. Secrétaire général de l'OTAN.

- 2015 « Trident Juncture 2015 » (TRJE15) ; 36 000 participants Terre, Air, Mer ; de plus de 30 pays, 12 organisations internationales. Déploiement en Italie, Espagne, Portugal ; évaluation de la Force de Réaction de l'OTAN (NRF), la Force opérationnelle Interarmées à très Haut niveau de Préparation (VJTF), renforcer la préparation, la souplesse et l'interopérabilité de l'OTAN face à l'évolution de l'environnement de sécurité et aux défis provenant du sud et de l'est. On voit bien avec les thèmes depuis 2017, 18, 20 la dérive vers un ennemi unique désigné et à l'est : La Russie.

(3) Andreï Gratchev ; conseiller diplomatique de Mikhaïl Gorbatchev, son porte-parole officiel d'août à décembre 1991.

(4) Ce traité ABM est signé à Moscou le 26 mai 1972, entre Washington et Moscou.

Les Défenses ABM doivent être strictement fixes et terrestres ; ne pouvaient être déployés – 100 missiles - que pour défendre soit la capitale (Moscou) soit un site de la triade (USA ; Batteries SSBS de Grand Forks)

Sont autorisées les évolutions techniques et interdits plus de missiles, d'autres déploiements, tout transfert à d'autres états.

(5) Jens Stoltenberg expliquait que « Ces missiles sont purement défensifs. Les projectiles que nous utilisons pour détruire les missiles ne contiennent pas d'explosif. Ils sont uniquement destinés à abattre leur cible. Ce système ne représente aucune menace envers la capacité russe de dissuasion nucléaire. » En fait la charge est un « kinetic kill vehicle » qui vient percuter le missile, ce qui le détruit. La méthode est différente, mais pas le résultat sur la dissuasion russe qui n'est plus, maintenant, que la seule, objectivement, concernée !

(6) Le pack de 24 « Vertical Launching System - MK 41 » permettait, sur les navires, de l'US Navy de contenir et tirer indifféremment des Missiles mer-air SM 2 ou 3 ou des missiles de croisières mer-sol BGM 109 Tomahawk, à charge conventionnelle ou nucléaire, affichant 2000 km de portée.

Pour mémoire, sur la base de la National Missile Defense US (et son système d'armes Aegis), le Président B. Obama avait présenté, le 17 septembre 2009, pour contrer la « menace balistique iranienne », une « European Phased Adaptive Approach » de défense anti missile balistiques à portée courte, moyenne et intermédiaire. Le déploiement était prévu en 3 phases de 2011 à 2020 et une 4^{ème} en 2022. Il fut abandonné en 2013.

(7) Petit retour historique expliquant le « ressenti » des russes.

Le 27 juin 1989, le rideau de fer tombe. A Moscou, plusieurs dirigeants occidentaux rassurent M. Gorbatchev sur l'évolution de l'OTAN qu'il s'agisse de James Baker, Secrétaire d'état américain, qui par trois fois le 9 février 1990, lui affirme que « les discussions entre les deux Allemagnes et les quatre forces d'occupation (États-Unis, Royaume-Uni, France et URSS) doivent garantir que l'OTAN n'ira pas plus loin: la juridiction militaire actuelle de l'OTAN ne s'étendra pas d'un pouce vers l'est»,

ou de H. Kohl, chancelier allemand, qui affirme à son tour le 10 février 1990, que : « Nous pensons que l'OTAN ne devrait pas élargir sa portée »,

ou enfin de François Mitterrand qui déclare le 25 mai 1990 «Je tiens à vous rappeler que je suis personnellement favorable au démantèlement progressif des blocs militaires.»

Et il ajoute même: « Je l'ai toujours dit, la sécurité européenne est impossible sans l'URSS. Non parce que l'URSS serait un adversaire doté d'une armée puissante, mais parce que c'est notre partenaire.»

Le 1er juillet 1991, le Pacte de Varsovie n'existe plus, et en octobre 1999, le dernier soldat russe a évacué les trois États baltes qui avaient été russes pendant plus de trois siècles. Ces États baltes, très tiraillés entre Allemagne, Danemark, Russie, Pologne, tiraillés dans leurs religions entre Catholiques, Luthériens, Orthodoxes deviennent Russes (Estonie, Lituanie en 1721 – traité de Nystad, Lituanie en 1795 – 3ème partage de la Pologne) tout en gardant leur originalité culturelle et sans pouvoir se détacher de l'influence germanique. Les traités de 1918-1926 vont finir par donner leur indépendance aux trois états comme tampon à la contagion bolchevique.

Malgré les assurances données en 1990, les 24 et 25 avril 1999, soit neuf ans plus tard, le MAP - Plan d'action pour l'adhésion de nouveaux membres- est admis (avec des critères sélectifs) au 15e sommet de l'OTAN à Washington.

La même année, la Pologne, la Hongrie, la République Tchèque rejoignent l'OTAN. Entre 2004-2007, les sept pays d'Europe centrale et orientale et riverains de la Baltique rejoignent l'UE.

La ceinture de sécurité de la Russie mise en place par Staline vient de disparaître laissant la Russie nue sur son flanc occidental.

(8) Aegis ; traduction de l'« Egide » bouclier magique de Zeus. Le programme Aegis est à l'origine un programme de la National Missile Defense, confié à de l'US Navy, bâti autour de radars embarqués spécifiques sur les frégates et destroyers et associé à des missiles Mer-air Standard SM. Ces missiles mer-sol auront une version sol-air « Aegis Ashore »

(9) d'une portée officielle déclarée de 480 km, mais dénoncée par l'OTAN (qui y voit un dérivé du Missile de croisière naval Kalibr SS-N-27 et donc pouvant dépasser les 500 km)

(10) depuis un de ces VLS MK 41.

(11) allant du missile intercontinental « Sarmat » de 11 000 km de portée ou lanceur d'un planeur hypersonique « Avangard » (Mach 20 à 25), à la torpille à propulsion nucléaire « Poseïdon », en passant par différents missiles de croisière comme le « Bourevestnik-9M730 » subsonique mais de portée supérieure au tour de la planète, ou encore le missile hypersonique Kinzhal (Mach 10) porté par le MIG 31 . De même, est désormais envisagée la création d'une version sol-sol nucléaire du missile mer-sol Kalibr (portée supérieure à 2000km) utilisé avec succès lors de plusieurs frappes conventionnelles russes en Syrie.

(12) Ainsi les USA vendent en

2003 : 48 F16 (3,5 Md\$, 10 Md\$ tous investissements confondus),

2016 : demande d'achat de 70 missiles de croisière – 200 M\$

2018 : 20 Lance-Roquettes Multiples M142 HIMARS (portée 70 km) et 30 MGM-140 ATACMS (portée de 300 km), 2 Batteries sol-air Patriots (investissement total 10 Md \$).

2019 : 4 Sikorsky S-70 Black Hawk pour les Forces spéciales, demande d'achat de 180 missiles antichars (et 79 systèmes de tir) 100 M\$, demande d'achat de 32 JSF 35 (8) pour 2024 – coût 6,5 Md\$.

20

11 pays financent le JSF 35 de Lockheed-Martin dont le Danemark, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni . Les aviations européennes ont financé 80 % du développement du JSF 35 qu'elles vont ensuite payer cash ; au détriment des constructeurs européens.

(13) En juin 2019 à Pau, Florence Parly, ministre de la Défense a déclaré «Nous avons décidé de créer une unité de forces spéciales européenne». L'ambition est de déployer des unités non conventionnelles au Mali pour «transmettre leur savoir-faire d'exception aux militaires maliens». Ce sera l'opération «Takuba», le sabre droit traditionnel touareg. Le

27 mars 2020 donc, une petite lueur d'espoir s'est allumée; «Takuba» semble réveiller l'Europe. Mais seuls cinq pays - Belgique, Danemark, Estonie, Pays-Bas, Portugal rejoindront. Le sabre touareg sera bien petit avec au mieux 150 combattants. Ils constituent aujourd'hui une petite compagnie.

(14)Ce même MILLEY chef d'état major des armées US (JCS) affirmait en 2016 dans son discours de prise de fonction d'un ton péremptoire- pour rassurer ou faire peur - :«..., La volonté stratégique de notre nation, les États-Unis, est remise en cause et nos alliances sont testées.[...]Mais je veux être clair; je veux être sans ambiguïté. Je veux être clair avec ceux qui tentent de s'opposer aux États-Unis.....Avec l'armée des États-Unis/.../ nous allons vous stopper et nous allons vous battre plus durement que vous ne l'avez jamais été auparavant.... Et l'autre chose que vous comprenez, c'est que vous allez perdre ; vous perdrez face à l'armée américaine, ne faites aucune erreur à ce sujet! »

(15) Pour mémoire, en retour, Kennedy retira les 65 Jupiter, SSBS de moyenne portée, qui protégeaient l'Europe des homologues S4 Soviétiques, pour sauvegarder ses 60 SSBS Thor déployés en Grande –Bretagne, pointés sur Moscou et à portée de tir.

(16) Rencontre Chirac-Major Résidence des Shequers, octobre 1995 ; Jacques Chirac et John Major « On ne peut imaginer de situation dans laquelle les intérêts vitaux de l'une des parties pourraient être menacés sans que ceux de l'autre le soient aussi. Dans le respect de leurs indépendances, nos deux dissuasions se complètent et s'appuient».

Avertissement

Nous avons mis en exergue, dans les deux premières parties de nos travaux, les risques mortifères que faisait courir, pour une UE soumise à l'OTAN, le bras de fer engagé par les États-Unis contre la Russie. La troisième partie de cette étude, menée par le Cercle de Réflexion Interarmées, vise à faire ressortir les initiatives que la France pourrait défendre pour contribuer au développement d'une stratégie propre à rassembler les pays européens. Il n'est pas raisonnable de prolonger cette sorte de parrainage militaire de l'ensemble européen par la puissance des États-Unis, via l'OTAN. La deuxième partie de notre étude en est une parfaite illustration.

Préambule

Indépendance de décision et détermination sont l'apanage de la puissance. Elle répond, en effet, à une ambition, une confiance dans des atouts, autant qu'à une volonté d'affirmation. Elle procède de la définition d'objectifs internationaux, de la structuration des chemins et de l'organisation des moyens pour y parvenir. Sur le continent européen, si nous mettons à part le cas particulier du Royaume-Uni, seuls deux États, la France et la Russie, puissances nucléaires, peuvent prétendre à une réelle autonomie stratégique.

Une organisation internationale, malgré des abandons de souveraineté concédés par ses membres, ne répond à aucun de ces désirs. Inévitablement l'État le plus puissant et le plus déterminé impose ses intentions. Ce pouvoir, ainsi concédé, ne peut durer que dans la mesure où certains y trouvent un réel confort. Hors de l'hypothèse d'une rupture, les autres États se soumettent. Ils renoncent à accéder à un rôle majeur. Seule une réunion d'États partageant les mêmes intérêts et les mêmes objectifs, peut imposer un dialogue stratégique.

Au sein de l'Union Européenne, la France se heurte à l'alignement de ses partenaires - considéré par eux comme impératif - sur les États-Unis et leur instrument de domination militaire, l'OTAN. L'Allemagne, qui pourrait, en collaboration avec la France, contribuer à faire évoluer l'UE vers une stratégie propre, donne l'impression, pour l'heure, de chercher à devenir l'allié privilégié des États-Unis sur le continent européen, en s'orientant vers une intimité de son dispositif militaire avec le leur et en œuvrant pour banaliser les avantages géopolitiques actuels de la France.

Toutefois nous pouvons nous interroger sur le besoin d'impliquer l'UE dans une vision stratégique propre et une organisation militaire qui en découlerait. Les arguments ne manquent pas.

Le premier d'entre-eux est de mettre un terme au risque conflictuel que la politique des États-Unis fait courir, sur le continent, face à la Russie, mais aussi de disposer des forces suffisantes pour peser, dans le monde, sur les intentions, ou l'action souvent erratique, de Washington.

Le second est, évidemment économique. Il est patent que chaque pays, considéré individuellement, ne veut, ou ne peut, disposer aujourd'hui, des forces lui permettant de s'aligner sur les États-Unis, la Russie ou la Chine. Les priorités étant devenues davantage consuméristes, sociales, ou environnementales. Un non-dit chez tous les fidèles de l'OTAN est bien budgétaire.

Le budget militaire des États-Unis représente plus de 70% de la somme des budgets militaires des pays membres de l'OTAN.

L'alliance leur permet d'épargner des sommes considérables qui peuvent être investies ailleurs, sans doute au détriment de l'indépendance vraie. Mais que vaut-elle pour la plupart des membres de l'UE?

Ils partagent, avec les États-Unis, les traits principaux d'une même civilisation mais n'ont cure des affaires du monde. Il ne faut donc pas s'étonner que l'industrie militaire française et européenne, ne puisse équiper pleinement les armées des pays membres. Une autonomie stratégique permettrait pourtant de lever un frein industriel, économique, scientifique et inévitablement politique. Ce dernier aspect prêtant cependant à débat, car ces pays, bien que partisans d'une Europe unie, récusent toute velléité d'une politique internationale distincte de celle des États-Unis. Ce qui les amène à réfréner les ardeurs visant à valoriser ces orientations souhaitables.

Le troisième argument est, précisément, politique. Il ne pourra y avoir de progrès dans l'amitié entre les nations européennes que si les pays, membres de l'UE, partagent des objectifs de sécurité et de rayonnement. Enfin, une souveraineté militaire devrait permettre de se tourner vers le véritable ennemi, commun à toutes les nations européennes, l'idéologie islamique intolérante et violente propagée par une émigration débridée et mal contrôlée.

Il faut admettre aussi quelques réalités profondes. L'UE actuelle s'est bâtie sur des bases marchandes et elle aboutira à un éclatement si elle est incapable de se réformer politiquement. En tant que telle elle n'a aucune influence au plan international. L'attitude de la Chine, à cet égard, est particulièrement significative.

Ainsi, lors de la crise de la Covid-19, elle a donné la priorité aux relations avec les États-Unis et avec les États, et apporté la preuve de sa piètre considération pour l'UE. De même dans sa volonté de rétablir les routes de la soie, elle ne traite qu'avec les pays et occulte une organisation dont la participation aux négociations pourrait se justifier.

Dans ce contexte, il est donc impossible de parler de défense européenne sans impliquer l'OTAN et les États-Unis. L'imbrication est telle et les intérêts de la plupart des pays européens tellement liés aux États-Unis, qu'évoquer une autonomie stratégique de l'UE relève d'un véritable défi ou d'une provocation.

La voie n'est pas tracée qui mènerait à une stratégie commune qui pourrait se démarquer de celle des États-Unis, malgré les structures mises en place, mais sans la volonté de les rendre efficaces. Malgré tout, la France pourrait œuvrer dans ce sens, mais à la condition de se référer à une solide vision à long terme, vis-à-vis de l'UE et de l'OTAN, préalable à sa liberté d'action, et de s'y tenir.

État de l'Union Européenne

Des scléroses nombreuses paralysent l'évolution de l'UE et l'accession à l'indépendance stratégique.

L'Union Européenne est loin de répondre aux principes d'une organisation démocratique. Elle est largement orientée vers l'économie, tout en imposant des règles politiques, juridiques et une relation de subordination aux États-Unis.

Des choix sous influence.

Selon une étude ESSEC intitulée « La présence et l'influence des lobbies américains à Bruxelles », Bruxelles, abritant les institutions européennes, est devenue, de ce fait, l'un des plus importants centres de décision du monde en matière de choix économiques.

Il ne s'agit cependant pas d'un atout de puissance, mais le résultat d'une évolution consentante et liberticide, pour les pays membres, au profit d'une technocratie sans légitimité régalienne.

L'UE se montre donc fragile face à l'action d'États extérieurs homogènes, forts et ambitieux.

Les États constitutifs ont perdu quasiment leur souveraineté législative sur les grands sujets: 80% des lois nationales sont issues des directives européennes. En fait la hiérarchie des normes place les traités et les directives européennes au dessus des constitutions qui doivent être adaptées à l'évolution du Droit européen.

La CEJ[2] a réaffirmé récemment sa place dans un communiqué où elle affirme être « la seule compétente pour constater qu'un acte d'une Institution de l'Union est contraire au droit de l'Union ». Elle a en outre souligné que « des divergences entre les juridictions des États membres ... seraient susceptibles de compromettre l'unité de l'ordre juridique de l'Union et de porter atteinte à la sécurité juridique », précisant que « les juridictions nationales sont obligées de garantir le plein effet du droit de l'Union ».

Cette affirmation, à la limite du chantage, est récusée par certains Pays, comme l'Allemagne. [3] Elle fait fi de la notion pondératrice de « Subsidiarité ».

Le droit des personnes est lui-même soumis, dans certains cas, à des instances supra-nationales. Dès lors, il est parfaitement compréhensible que Bruxelles soit la deuxième capitale mondiale du lobbying derrière Washington. Là se trouve le pouvoir juridique.

On estime entre 2500 et 3000 le nombre de groupes d'intérêt qui y pratiquent cette forme de pression, parmi lesquels 70% défendent des intérêts privés. Les intérêts des États-Unis sont autant

pris en compte que ceux des États membres. La puissance de leurs groupes de pression, dans la capitale européenne, est aujourd'hui un élément essentiel des relations transatlantiques.

Il faut savoir que dans les années 70, la Chambre de Commerce Américaine (AmCham) s'est installée à Bruxelles. Cette organisation regroupe les dirigeants de 145 des plus grosses entreprises de ce pays, implantées en Europe, comme les géants d'internet, Google, Amazon, les banques d'affaire, Boeing, Procter & Gamble, Monsanto, Mac Donald's ou encore General Motors...

Alors que les législations douanières étaient encore fortes, les dirigeants de l'Amcham, ont rapidement compris tout l'intérêt qu'ils pouvaient tirer de la création d'un grand marché européen, préalable à la réalisation d'un vaste marché transatlantique. Ils mirent en œuvre de multiples groupes de travail, mobilisant, par domaine, quelques 650 correspondants[4].

Il est connu que le livre blanc sur le marché unique s'avère très proche du rapport « Europe 1990: un agenda pour l'action » rédigé par l'ERT (European Round Table), un groupe de pression suscité par les États-Unis.

Le succès des lobbies américains en Europe peut s'expliquer par l'efficacité de leur organisation et leur certitude de servir les intérêts supérieurs de leur pays.

Mais l'atout majeur de ces groupes de pression reste leur remarquable capacité d'expertise sur des sujets pointus et variés: elle leur permet de suppléer les insuffisances des parlementaires et de la Commission.

Cette mainmise doit être rapprochée des intentions des « pères fondateurs » du Marché commun dont la proximité affective et intellectuelle avec Washington est désormais connue. Dans l'organisation européenne actuelle l'idée d'une stratégie autonome procède d'un vœu pieux...

La philosophie européenne, méfiante à l'égard des peuples et inévitablement technocratique et ploutocratique, porte en elle même son échec. À moins de la modifier fondamentalement, en s'appuyant sur les nations, il ne pourra y avoir d'horizon géopolitique indépendant.

Sans rejeter un partenariat avec les États-Unis, une première démarche dans le sens d'une souveraineté stratégique devrait passer par une très forte atténuation du rôle des groupes de pression, notamment d'outre-atlantique, dans les décisions européennes.

Une évolution insouciante de la réalité des peuples.

L'imposition d'une réunion, contre nature, d'États, rend vite caduque toute tentative de position commune, tout en dévalorisant le rôle des nations. Elle débouche sur un affaiblissement global. Les pertes de souveraineté consenties ne se traduisent pas par une souveraineté plus forte de l'ensemble.

Il est salutaire de rappeler quelques réalités.

Le risque existe que les inconditionnels d'une Europe, qui pourtant affiche son déficit de puissance et son fonctionnement procédurier et bureaucratique, en même temps que, jusqu'à un passé récent, la rigidité de son système monétaire, expliquent que le seul moyen d'en corriger les lacunes serait d'avancer aveuglément vers une Europe fédérale.

La vision est doublement fautive.

D'abord parce qu'elle fait le pari, contre toute évidence, d'un affaiblissement des nations stimulant la capacité d'action de l'Union; ensuite parce qu'elle fait l'impasse sur la rivalité naturelle des puissances. Notons que ces principes sur lesquels repose le fonctionnement de l'UE n'ont aucun équivalent dans un monde de près de 200 États. Comme l'écrivait Raymond Aron dans « Paix et Guerre entre les Nations », la nation reste la clé des rapports internationaux.

Cette antinomie entre le supranationalisme bruxellois et la nation se retrouve dans une formule de Léo Hamon, opposant le sentiment, toujours spontané et incontrôlable et la réflexion plus ou moins construite: « *La France est ma patrie, l'Europe est ma raison* ».

L'illusion des dirigeants européens a été de croire que la paix entre les nations pourrait découler du droit international, de l'augmentation des coopérations, des échanges économiques et commerciaux, ou encore de la conscience d'une solidarité humaine transnationale.

S'il est impossible de nier le rôle de ces facteurs dans une relative stabilisation de la planète, ni que des coopérations universelles seront de plus en plus sollicitées pour traiter de préoccupations communes, à l'instar des questions environnementales, la recherche de la puissance demeure toujours une constante des relations internationales. Le droit n'y changera rien. Il n'est après tout que l'expression provisoire de la réussite dans un rapport de forces. Il peut être contesté et modifié.

Les traités n'ont pas empêché la prolifération nucléaire en Inde, au Pakistan, en Israël, en Corée du Nord. Ils n'ont pas freiné l'expansion de l'OTAN vers l'Est, ni la récupération de la Crimée par la Russie ou la séparation, par l'OTAN, de la province du Kosovo de sa Serbie. Ils ne dissuadent pas la Chine de menacer militairement Taïwan, de mater les aspirations démocratiques à Hong Kong, de réclamer la souveraineté sur toute la mer de Chine du sud, plus grande que la Méditerranée, et d'empiéter sur la ZEE de tous les riverains.

En somme, les spéculations de l'allemand Emmanuel Kant (1724-1804) sur une paix perpétuelle entre les nations, née de la raison, cède toujours devant l'intuition de l'anglais Thomas Hobbes (1588-1679) qui, presque un siècle auparavant, affirmait que les relations internationales seraient toujours gouvernées par de l'émotionnel, de la rivalité, de la défiance et de l'orgueil national.

Aujourd'hui, la stratégie extérieure de la Chine donne raison à Hobbes; elle s'affiche comme l'exemple le plus frappant de la persistance de l'affectif prévalant sur la raison. Son régime cultive avec force un puissant nationalisme anti-occidental. Il développe une ambition impériale à ses approches directes et propose, à ses partenaires - y compris européens - du projet des nouvelles routes de la soie, un modèle de gouvernance radicalement opposé aux principes des démocraties occidentales.

26

Les Européens réagissent en ordre dispersé à ces prétentions universelles, parce qu'ils ne peuvent opposer à la Chine aucune cohérence politique, par déficit d'adhésion populaire et de stratégie commune.

Quand la France, l'Allemagne et la Commission, désignent Pékin comme un « rival systémique », la Grèce, l'Italie, le Portugal et plusieurs pays d'Europe Centrale et Orientale, par intérêt financier

à court terme, restent dans l'illusion de la neutralité et de l'honnêteté des échanges avec la Chine, ou tout au moins dans l'idée qu'ils pourront en maîtriser les conséquences.

Ces pays ont accepté de nouer des partenariats commerciaux et financiers avec les groupes étatiques chinois, y compris en laissant leurs capitaux prendre, pour tout ou partie, le contrôle d'actifs stratégiques, comme les ports et les réseaux de distribution d'électricité. Cette attitude montre, au-delà du défaut de clairvoyance ou de prudence, que l'absence de solidarité stratégique européenne est un des nombreux dangers qu'elle recèle. La France n'est pas exempte de ces actions suicidaires. Elle a laissé le Groupe Chinois Casil-Europe devenir actionnaire majoritaire de l'aéroport de Toulouse Blagnac, utilisé par Airbus industrie – parts rachetées depuis par le Groupe français Eiffage, et celui de Châteauroux proche d'un Centre de transmissions stratégiques majeures.

Même la Commission, pourtant consciente des risques qu'elle a, elle-même, identifiés et signifiés, en mars 2020, au président chinois, a cédé aux pressions de Pékin, à la fin avril, par crainte de représailles commerciales. Sans moyens de puissance, nés d'une union forte, elle ne pouvait faire autrement.

De même, la suppression, par Bruxelles, à la demande pressante de la Chine, des informations d'un de ses rapports sur les manquements de l'appareil politique chinois lors de la crise de la Covid-19, restera comme un des exemples criants d'une préoccupante faiblesse. Il s'agissait pourtant de vérités soulignant les freins mis aux nécessaires réactions au début de la pandémie et la désinformation globale orchestrée pour détourner les critiques et défendre l'image internationale du pays.

Nous constatons, à l'évidence, qu'avec les fondements actuels des institutions européennes, l'affirmation d'une volonté de résistance ne se vérifie pas, face à une puissance comme la Chine ayant un substrat culturel impérial et une unité de population.

Vu par les « pères fondateurs », et leurs successeurs, comme la première étape vers une société mondialisée, ou plus exactement « américanisée », sans nations, débarrassée des cadres historiques et identitaires, le montage européen utopique, sans frontières et désincarné, n'a réussi à secréter ni l'énergie, ni les institutions capables de rivaliser avec le système autocratique chinois, comme, d'ailleurs, avec n'importe quel autre ensemble humain homogène.

Pour conforter encore l'idée qu'au cœur des relations internationales se trouve bien la puissance et non le droit ou l'image virtuelle d'une communauté humaine, observons qu'en Europe c'est bien la puissance américaine ou russe, face à la faiblesse européenne qui provoque les schismes politiques.

En prenant du recul, nous constatons que la vision de la France est très isolée.

Dans cette Europe désunie, elle spéculé toujours sur le couple franco-allemand dont la solidité n'est plus, à l'évidence, ce qu'elle était, pour resserrer la cohésion politique des États membres et avancer vers une Europe puissance.

Elle est confrontée à l'incertitude et alimente des projets irréalistes par l'espoir ou le rêve. Mais ni l'un ni l'autre ne confèrent les attributs concrets ni de la puissance, ni de la sécurité.

La France, pourtant, par sa longue histoire, devrait savoir que cette puissance ne peut résulter que de la conjonction de moyens matériels et immatériels et de la définition déterminée des buts, à l'intérieur d'un système cohérent.

Mais qui parmi nos dirigeants s'appuie sur l'histoire?

L'UE ayant étouffé la voix des peuples ne dispose d'aucune légitimité et d'aucune maîtrise à l'international.

Il est évident que c'est la démocratie qui a amené la paix sur le continent et non pas l'organisation européenne. Pire, l'UE est devenue un danger pour la paix, en impliquant l'OTAN et les États-Unis dans sa vision internationale et en réduisant, de ce fait, l'effort de défense de chacun des pays. À l'opposé des recommandations du Rapport Harmel de 1967 et du Conseil de Cologne de 1999, qui militaient pour une politique de confiance Est-Ouest, les États-Unis, via l'OTAN, créent une suspicion, entretiennent une phobie et ouvrent une fracture dangereuse avec la Russie.

Nul ne peut être certain que dans les crises qui se profilent, les alliés extérieurs viendraient au secours de l'Europe. Il est bien connu qu'un allié n'est pas obligatoirement un ami et, quand bien même le serait-il, sa sécurité et ses besoins propres priment sur ceux des autres.

Face aux problèmes de ce monde, l'UE est incapable d'agir.

Elle s'achemine vers «*un avenir triste et sinistre, voire un risque patent d'insignifiance militaire*» comme le pronostiquait Robert Gates dans son discours d'adieux au GQG de l'OTAN en juin 2011.

Elle est, au plus, incantatoire. Elle s'est substituée à des États traditionnels qui, eux, avaient l'expérience des relations internationales et détenaient alors les moyens et la volonté de défendre les intérêts de leurs peuples. Ainsi, aujourd'hui, face à l'émigration invasive exploitée par le monde islamiste, elle est incapable d'apporter une réponse.

Pire, les conséquences des accords de Schengen aggravent la situation en empêchant tout filtrage efficace à l'intérieur de son espace.

Tout migrant pénétrant dans un des pays signataires, peut, sans grande difficulté, circuler et se diriger où bon lui semble dans l'espace Schengen. À vrai dire cette faiblesse est également exploitée par des ONG qui, sous prétexte d'humanisme, contribuent à entretenir ce flux dangereux pour l'équilibre des sociétés et la protection de notre civilisation.

La signature, en juillet 2018, par les États européens, dont la France, du pacte de Marrakech sur la gestion des flux migratoires, certes non contraignant, n'a fait que confirmer auprès des populations l'aveuglement des autorités sur le sujet.

Décuplant les effets de la mondialisation, qui n'est rien d'autre que l'américanisation du monde, l'UE, agent indirect de Washington, provoque le mécontentement des peuples, face à des décisions auxquelles ils ne participent pas: Émigration de masse, concurrence débridée, abandon des services publics, laminage des avancées sociales, destruction du tissu industriel, effondrement de l'agriculture, chômage.

L'absence de volonté commune à l'égard de ces risques et méfaits amène des réponses différentes des États, créant ainsi des situations diverses. ...

Toutes sortes de maux que les Français, probablement pour partie à tort, mais très souvent à juste titre, attribuent au Léviathan européen. Ils ne sont pas les seuls.

Claude Cheysson, ministre des affaires étrangères du président Mitterrand, disait:

« je constate que beaucoup de grandes étapes de la construction européenne n'auraient sans doute pas été franchies s'il avait fallu préalablement les approuver par référendum ».

Chaque fois que l'expérience a été tentée, aux Pays-Bas, en Irlande, en France, au Royaume-Uni, elle s'est effectivement traduite par un échec pour l'UE.

Ce refus d'entendre les peuples est éminemment dangereux. Aveu d'une conception antidémocratique de la politique, il peut provoquer des réactions incontrôlables que l'organisation subira.

Il est indispensable de prendre en compte ce risque.

Seule une «Europe des Nations» évitera le risque que porte en elle une organisation évoluant vers un pur fédéralisme en opposition avec le sentiment national des peuples.

La France se doit d'œuvrer dans ce sens en incitant ses partenaires à respecter les peuples.

Il ne s'agirait, après-tout, que d'observer les principes sur lesquels repose la démocratie. Cette volonté fédéraliste forcée aggrave les oppositions entre nations, car les peuples européens ne semblent pas disposés à communier au sein d'une structure étatique commune. C'est un simple constat.

Une fois encore l'UE pêche par son caractère technocratique, hors des réalités sociales et historiques.

De plus ce système, par essence, affaiblit les États qui finissent par montrer leurs insuffisances, suscitant ainsi des contestations, parfois violentes, et des revendications auxquelles ils ne peuvent répondre que par de fausses promesses ou des replis détériorant davantage leur image.

Il devient urgent de réformer l'UE en modifiant fondamentalement son fonctionnement de telle sorte que les États conservent la possibilité d'accepter ou de refuser des directives et que les aspects fondamentaux, tenant aux souverainetés, fassent l'objet d'accords ou de partenariats entre États volontaires, hors des structures de Bruxelles, dont le rôle serait de les encourager, voire d'apporter sa caution, mais aucunement de les définir, et encore moins de les imposer.

Il est indispensable, aussi, de changer l'état d'esprit de cette énorme administration et de la réduire: elle ne doit plus agir «en-soi» mais dans l'intérêt des États. Le danger serait considérable de confier à une organisation internationale les aspects les plus charnels de la souveraineté.

Autant il paraît utile et de bonne politique que les gouvernements puisse s'entendre sur des intérêts communs - sécurité, coopération industrielle, relations internationales.- autant il est inepte d'en confier l'élaboration à une administration incapable de prendre en considération les besoins réels de chacun et ses intérêts géopolitiques.

Ajoutons encore le manque de pertinence, jusqu'à un passé récent, d'une politique financière commune, alors que les États affichent des développements et des obligations différents. En période de récession ou de crise, la politique du plus riche n'est pas obligatoirement celle qui convient à tous.

Malgré quelques intentions affichées, la sécurité est sous traitée aux USA

Comme le montrent les différents traités et décisions prises lors des conseils européens, l'UE s'est efforcée de bâtir une politique européenne de sécurité commune, sans pour autant parvenir à une indépendance stratégique.

Le traité de Maastricht, entré en vigueur en 1993, définit des objectifs, non plus seulement économiques, mais politiques et de sécurité (PESC). Le Traité d'Amsterdam, (en vigueur le 1er mai 1999) prévoit le renforcement de la PESC conformément à l'article 17 du traité UE. Le Conseil européen de Cologne, de juin 1999, opte pour l'acquisition d'une capacité politique, diplomatique, militaire et industrielle. Il en établit les besoins et initie toute la construction organique de la PESC.

La notion de Politique Européenne de Sécurité et de Défense est lancée et le Rapport de la présidence sur le renforcement de la PESC, très clair et volontariste.

«Cela requiert la poursuite d'un effort de défense soutenu, la mise en œuvre des adaptations nécessaires et notamment le renforcement de nos capacités en matière de renseignement, de projection, de commandement et de contrôle. Cela exige également des efforts pour l'adaptation, l'entraînement et la mise en cohérence des forces européennes nationales et multinationales.

...Nous sommes déterminés à favoriser la restructuration des industries européennes de défense dans les États concernés. Avec les industriels, nous œuvrerons à une collaboration plus étroite et plus efficace des industries de défense. Nous chercherons à améliorer encore l'harmonisation des besoins militaires ainsi que la programmation et la fourniture des armements, de la façon que les États membres jugeront appropriée.»

Cependant cette déclaration qui aurait pu être regardée avec optimisme, par les partisans d'une Europe puissance, est entachée par une affirmation rappelant que « L'Alliance atlantique reste le fondement de la défense collective de ses membres ». L'UE, velléitaire, ne se libère pas de la contrainte otanienne et américaine.

Le traité de Nice de 2001 apporte quelques affinements, mais le fond reste inchangé.

Le traité de Lisbonne, de décembre 2007, englobe les intentions au sein des objectifs de l'action extérieure de l'Union. Il s'agit, en fait, surtout, d'un ensemble d'affirmations générales et éthiques qui n'engagent nullement l'UE et visent davantage à encourager une intégration de tous les pays dans une économie mercantiliste sous une « gouvernance mondiale ».

Un titre de « Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité », prévu dès le traité de Nice, est concédé à un notable. Il ne détient aucun pouvoir réel.

Une fois encore nous constatons, dans la rédaction de ce texte, l'influence de l'ultra-libéralisme et du transnationalisme promu par les États-Unis et leurs grands groupes industriels et financiers.

Depuis 2001, il existe, auprès de ce Haut Représentant, un État-major militaire de l'Union Européenne: ses fonctions sont réduites à l'évaluation de situation, l'alerte et la planification stratégiques. Il reçoit ses directives du Comité militaire de l'Union Européenne composé des chefs d'état-major des armées de chaque pays membre. La faiblesse de ses effectifs tout comme sa subordination complexe, limitent son rôle.

Il constitue à ce jour la seule structure militaire permanente intégrée de l'UE.

L'organisation de la sécurité dépend donc de la vision que les États peuvent en avoir. Elle est inévitablement otanienne. En Juin 2017, est enfin créé le Fonds Européen de la défense avec deux volets- «Recherche» et «Développement et acquisition» et une première «aumône» en guise de budget.

Pour résumer, le chemin a été tracé, souvent par de vrais concepteurs. La France est restée le trublion. Mais jusqu'à ce jour elle n'a pu réellement peser, ligotée par son inclusion dans les «structures intégrées de l'OTAN». Elle doit parler plus fort et plus clair.

L'Europe est un tout humain, historique, culturel, économique. La Russie en fait partie. Elle n'est pas l'ennemi à abattre.

Très clairement, il n'y a pas plus de PESC que de PSED, mais une bureaucratie budgétivore dans une Europe dédiée au commerce et satisfaite d'une collusion avec les États-Unis.

Pour moduler la formule choc de l'actuel président français «l'OTAN est en état de mort cérébrale», il paraît plus juste de dire que le lobe européen a été victime d'un AVC.

Relations Europe-États-Unis

Il s'agit, d'être pleinement conscient de plusieurs aspects, regardés aujourd'hui comme intangibles. Tous sont imposés par Washington.

Sous l'emprise d'un empire.

C'est dans la nature de tous les regroupements humains de vouloir étendre leur territoire et affirmer leur suprématie. C'est toujours cette ambition qui s'exprime par la guerre et la conquête. Victorieuse, elle repousse les frontières d'un pays et l'amène à dominer d'autres territoires habités par des peuples différents. Avec les États-Unis il n'en est rien.

Leur domination extérieure n'est pas territoriale. Elle est d'une toute autre nature, beaucoup plus insidieuse parce qu'elle offre une sorte de confort dans l'abaissement, sans porter atteinte à l'indépendance officielle des pays ralliés. C'est un mouvement inscrit dans la durée mais grandement dangereux, car ce pays est menaçant face à ceux qui ne partagent pas sa vision universaliste, ou lorsqu'il imagine un risque de concurrence.

Le Général Mark Milley, Joint Chiefs of Staff (JCofS) depuis le 20 septembre 2019, l'a affirmé brutalement: *«Je veux être clair avec ceux qui tentent de s'opposer aux États-Unis... Nous possédons la capacité de nous déployer rapidement et nous détruirons n'importe quel ennemi, n'importe où, n'importe quand ! ..».*

Si cet État fédéral a profité de sa contribution majoritaire à la victoire sur les forces allemandes et nippones en 1945, ce ne fut pas en annexant des terres, mais bien en imposant des règles dans les relations internationales, in fine, à son seul profit.

Organisations diverses, militaires, financières ou économiques, ont assuré, sous l'hypocrite destination affichée de servir l'humanité, la domination du système américain sur une large partie de la planète.

C'est ainsi qu'est né l'empire des États-Unis d'Amérique car il s'agit bien d'un empire auquel l'Europe se subordonne.

N'oublions pas, aussi, que l'organisation européenne a renoncé à toute ambition stratégique dès sa fondation. Elle s'est bâtie pour éviter la guerre entre ses membres. Cette paix, ardemment souhaitée, nécessitait un garant, un protecteur. Il ne pouvait s'agir que de la puissance des États-Unis.

Hormis la France du général de Gaulle, les autres pays européens se sont mis d'accord pour déléguer leur direction politique et militaire à leur allié d'outre Atlantique.

La Russie important partenaire et faux ennemi.

Dans cette vision impériale, l'attitude des États-Unis à l'égard de la Russie, cherchant à en faire un ennemi de manière totalement artificielle, a sans doute pour but de justifier la poursuite du développement de leur complexe militaro industriel et le maintien des États européens sous leur domination militaire, donc politique.

Leur budget de la Défense s'établit à 750 milliards de dollars, alors que celui de la Russie se monte à 65 milliards de dollars, loin derrière celui de la Chine et de l'Arabie saoudite ou encore de l'OTAN de 1036 Md\$ jusqu'à un passé récent. Bien sûr les pouvoirs d'achat diffèrent et peuvent tempérer ces rapports, mais globalement les sommes investies par les États-Unis au profit de leurs armées sont sans commune mesure avec celles dont disposent les armées russes.

Les États-Unis ont défini et affiché une stratégie, face à la Russie, - cf. Nuclear Operations - Joint Publications 3-72 Juin 2019/ JCoFS - impliquant d'emblée l'emploi de l'arme nucléaire tactique à faible énergie, certes sur le sol russe, et précisément pour cela, ouvrant à une riposte à laquelle la France ne pourrait échapper.

La Russie, qui pourtant ne propage plus aucune idéologie, est nommément désignée comme l'ennemi. La France, qu'elle le veuille ou non, subit cette conception américaine et son concept de dissuasion est mis en péril. Elle ne peut à la fois, assurer la défense de ses intérêts vitaux par une stratégie dissuasive propre et dépendre des États-Unis, seuls maîtres de l'engrenage de la bataille de l'avant vers l'option nucléaire, comme membre de l'organisation militaire intégrée.

Cette approche est d'autant plus périlleuse que l'arme nucléaire avait toujours été regardée comme permettant « l'équilibre de la terreur », visant un non-emploi.

Pour la France, son utilisation tactique avait pour but de lancer à l'adversaire un ultime avertissement en concentrant la frappe sur ses seules forces. Pourtant, demain, comme hier et aujourd'hui, la dissuasion nucléaire sera au cœur de l'équilibre du monde. L'Europe ne pourra en faire l'impasse.

La fidèle subordination des pays européens aux États-Unis, hormis, dans ce domaine, de la France et du Royaume-Uni, tient, depuis 1949, à cette réalité. La France est maintenant, depuis le Brexit, formellement et légalement, le seul pays de l'UE à disposer de cette puissance atomique. C'est très certainement un atout.

Réalités et intentions sous-jacentes

De plus cette politique agressive suscite un rapprochement contre nature entre la Russie et la Chine, potentialisant ainsi une menace. De ce fait, elle pourrait devenir réelle, même si chacun de ces deux pays ne porte en lui aucune volonté d'agression militaire contre l'Occident. Dans les années passées, la Russie a rétabli sa souveraineté sur sa province de Crimée [5] qu'une décision administrative soviétique - 1954 - lui avait retirée. Retrouver l'intégrité de son sol ne peut décemment lui être reproché pas plus, toute chose égale par ailleurs, qu'il ne pouvait être reproché à la France, après la défaite de 1870, de tout faire pour ramener en son sein l'Alsace-Moselle.

De même, s'agissant de l'Ukraine qui doit son indépendance à la seule bonne volonté de Moscou, il faut avoir l'honnêteté de reconnaître, d'une part, que le berceau de la Russie se trouve autour de Kiev et que, d'autre part, 17,2% de sa population est russe et fidèle à la mère patrie.

Les États-Unis risquent de nous entraîner dans une guerre contraire à nos intérêts.

Il est révoltant de savoir que si nous refusons leur vision inique nous ferons partie de « l'axe du mal ».

Pendant le but des États-Unis pourrait être tout autre. En maintenant par toutes sortes de ruses l'idée d'un ennemi en Europe, ils consolideraient la subordination de leurs alliés et leur besoin sécuritaire. En effet, imaginons que la Russie soit reconnue comme ne présentant aucun danger pour la paix sur le continent, Washington, dans cette hypothèse, aurait bien du mal à s'opposer à un rapprochement entre l'UE et Moscou et à justifier pleinement l'existence de l'OTAN.

L'ensemble ainsi constitué, représenterait un adversaire économique et politique majeur.

La Russie doit donc rester l'ennemi.

En effet, si l'Europe mettait en œuvre les intentions affichées, lors du Conseil de Cologne en 1999, dans son annexe III, Washington aurait bien du mal à réorienter sa vision géopolitique:

« L'Union considère la Russie comme un partenaire essentiel pour atteindre cet objectif [paix durable sur le continent] et elle est déterminée à coopérer avec elle. Elle propose que le partenariat stratégique se développe dans le cadre d'un dialogue politique et de sécurité permanent,/.../. Ce dialogue permettra une concertation renforcée dans toutes les instances pertinentes dont la Russie et les États membres sont membres, en particulier l'ONU et l'OSCE...»

Le piège du lien transatlantique

L'OTAN subordonne l'UE aux États-Unis.

L'OTAN n'est pas une organisation respectueuse des spécificités de ses membres, mais un instrument à la main des États-Unis, imposant leurs normes dans tous les domaines et incitant leurs partenaires à s'équiper, pour beaucoup, de matériel américain de premier rang, en contradiction avec un partenariat industriel et commercial qui pourrait profiter à notre pays ou aux autres États européens. Il serait parfaitement légitimé par les fondements de la « construction européenne ». L'OTAN facilite la domination des États-Unis sur l'ensemble des pays occidentaux qui en sont membres et apporte une justification aux interventions militaires décidées par Washington.

Dans les 14 pays de l'est européen et des Balkans, l'équipement en matériels venu des usines d'outre-atlantique est privilégié pour le remplacement de matériels anciens le plus souvent d'origine soviétique.

Les choix de la Pologne, dont le budget de défense est le plus important parmi ces pays, ont souligné, notamment dans le domaine aéronautique, le lien très fort entre appartenance à l'OTAN et équipement en matériel américain. Acheter un matériel majeur d'armement à l'étranger est un choix très lourd engageant l'avenir pour des décennies, notamment au travers de la formation des personnels, et du soutien matériel et intellectuel.

Les procédures FMS[6], d'appuis à l'exportation de matériels militaires, permettent aux pays qui les utilisent de se reposer sur la logistique des forces armées américaines. Elles constituent un moyen efficace de contrôler l'usage que font les pays bénéficiaires de leurs matériels. Autant dire que les décisions d'aujourd'hui hypothèquent l'avenir.

Toute occasion peut être bonne pour transformer l'incitation à acheter américain en obligation.

Ainsi l'obligation faite à la Belgique d'acheter un escadron de JSF 35 et à l'Allemagne de 45 F 18 Super Hornet et 15 E 18 Growler pour être admis, par Saceur, comme porteur pouvant délivrer la Bombe B 6, s'apparente à de la vente forcée. En effet:

- le raid nucléaire OTAN ne relèverait, dans sa décision et dans son plan de frappe, que du seul Saceur, aux ordres du président des États-Unis,

- les chasseurs-bombardiers des 6 armées de l'air impliquées ne seraient que des «mules» - pour reprendre l'appellation des porteurs de drogue - chargés d'une bombe - B 61 - sur ordre du seul président des États-Unis. Constatons que cette arme a été retirée partout du service par l'USAF sauf en Europe - en particulier pour son infime probabilité de pénétration des défenses sol-air d'aujourd'hui et de demain.

Cela étant, il ne faut donc pas s'étonner que l'industrie militaire française et européenne, ne puisse équiper pleinement les armées des pays membres.

Pire, sur la décennie, la balance commerciale armements avec les États-Unis se trouve dans un rapport de 1 à11:

- ventes de l'Europe aux États-Unis: environ 7 milliards \$,
- ventes des États-Unis à l'Europe: environ 77 milliards \$,

Pour faire bonne mesure, ce 10 octobre 2020, la Finlande, pays de l'UE depuis le 1^{er} janvier 1995, et les États-Unis officialisent la négociation d'un achat, au plus tôt, de 74 F18 Super Hornet et E 18 Grawler ou 60 JSF 35, avec toute leur dotation en munitions air-air et air-sol, pour un total # 13

Milliards \$. Tous matériels et équipements produits dans des standards identiques par nos entreprises européennes.

La totalité des États européens, membres de l'OTAN, se soumet à la volonté des États-Unis.

Certains cherchent à se positionner comme de bons disciples et à relayer la volonté de Washington. Au sein de l'Alliance, sans contrarier Washington, ils poursuivent leur propre intérêt.

Un pays, comme l'Allemagne, dévoile son ambition, au sein de l'OTAN, mais aussi en Europe, d'être le relai fidèle des États-Unis. «Prouver» son «rôle central» dans l'alliance militaire transatlantique est affirmé comme un «intérêt essentiel» pour l'Allemagne. Il est certain que son tropisme historique vers la Mittel-Europa la pousse aussi à agir dans ce sens.

Ainsi, voyait-elle, dans l'exercice Defender 2020, perturbé à cause de la crise de la Covid-19, une occasion de garantir la capacité opérationnelle du Commandement de soutien interarmées (JSEC)[7] allemand, lui permettant de se rapprocher de sa prétention à devenir la première puissance militaire d'Europe.

Elle se situe donc résolument au delà des problèmes de maintien en condition du matériel et d'entraînement que connaît actuellement la Bundeswehr.

Dans la revue InfoBrief Heer publiée par le Förderkreis deutsches Heer (FKH), un groupe de réflexion défendant les intérêts de l'armée allemande, il est écrit que « *l'implication du JSEC dans cet exercice otanien, sert à la «préparation» du commandement en vue d'une «coopération opérationnelle complète».*

Selon le FKH, «l'intention à long terme» est la «création d'un réseau de forces armées multinationales» sous la direction du JSEC, en tant que «noyau d'une intégration militaire encore plus étroite en Europe». De cette manière l'Allemagne «respecterait les aspirations politiques énoncées dans le Livre Blanc de 2016, d'assumer sa responsabilité de direction».

L'affichage d'une telle volonté, montre, à l'envi, non seulement un désir d'influence, voire de direction des autres armées européennes, mais surtout le souhait d'une plus grande intégration otanienne sous la tutelle des États-Unis. Cette détermination est, évidemment à mettre en perspective avec l'ambition, non dissimulée, d'affaiblir la position militaire et géopolitique française, fragilisée par la naïveté ou l'idéalisme de ses responsables, en « mutualisant » la dissuasion nucléaire et en accédant, d'une manière ou d'une autre, au siège permanent de la France au conseil de sécurité.

Cette attitude est confortée par la prééminence économique actuelle de l'Allemagne sur la France obtenue grâce à la maîtrise financière de l'euro et des mesures structurelles sévères.

« Lors de la 27^{ème} Conférence des Armées Européennes, organisée à Wiesbaden le 24 octobre 2019, au quartier Général de l'US Army en Europe, le chef d'État-Major de l'armée de Terre (deutsches Heer) et son homologue américain ont signé un accord bilatéral de "vision stratégique" dont l'objectif est de porter leur interopérabilité à un niveau inégalé à ce jour ».

Cet accord devrait permettre d'ici à 2027 à un régiment allemand d'opérer sous le contrôle d'une brigade de l'US Army, à l'égal d'une unité nord américaine; de même une division pourrait connaître un identique positionnement. Cela au prétexte qu'une plus grande interopérabilité entre

l'armée allemande et celle des États-Unis est essentielle, pour faire face aux multiples menaces auxquelles l'OTAN est confrontée.

Cet accord suppose que les unités allemandes et américaines aient des systèmes d'information compatibles et des procédures communes. Il est aussi question d'initiatives partagées en matière de combat collaboratif et de munitions.

Selon le général Ben Hodges, ex-Commandant en chef de l'US Army, cet accord devrait permettre de déboucher sur un statut analogue à celui de l'Alliance des Services de Renseignements américain, australien, britannique, canadien et néo-zélandais, les FVEY (Happy few Five Eyes)[8]:

« la clé réside dans les changements politiques et technologiques nécessaires ».

Alors que toutes les forces engagées dans l'OTAN sont, par nature interopérables, et toutes aussi rompues «au combat collaboratif et à la standardisation des munitions», que l'armée allemande, choisisse l'intégration complète de grandes unités dans les forces américaines, démontre une volonté préoccupante de subordination et de démarquage par rapport aux autres membres de l'alliance.

Il est certain que les États-Unis voient dans cet accord la préfiguration de ce qui devrait se réaliser avec les autres armées européennes.

Certains pourraient dire que cet alignement allemand procède d'un sentiment de culpabilité rémanent pour avoir provoqué le second conflit mondial et laissé une image douloureuse, d'autres, au contraire, d'un désir de réaffirmation... En tout état de cause, il prive la France, sur ce sujet majeur, de son partenaire initial.

Cette politique est sans doute circonstancielle. Elle ne doit pas nuire à l'avenir d'une indispensable coopération entre les deux pays. D'autant plus que la France, depuis longtemps, dispose, elle aussi, de forces pouvant être associées avec les forces américaines.

Mais face au concret des situations, il serait risqué de compter sur une indéfectible solidarité de l'Allemagne avec la France.

La France, dans la crise opposant la Grèce à la Turquie, membre de l'OTAN, s'est trouvée initialement seule pour soutenir la Grèce, à la fois membre de l'UE et de l'OTAN. Pire, l'Allemagne au lieu de se ranger du côté de ces deux pays membres de l'UE, a voulu s'ériger en arbitre.

Il faut malheureusement constater que l'Allemagne est, quelque part, l'otage de sa forte minorité turque et que les États-Unis, maîtres de l'OTAN, demeurent tributaires de la Turquie, partenaire otanien, face à la Russie. Avec cinq millions de Turcs sur son territoire, plus de 20 milliards de commerce avec Ankara chaque année et un besoin impérieux de gaz pour assurer sa sortie du charbon et du nucléaire, l'Allemagne n'a pas vraiment les moyens de s'attirer l'hostilité d'Ankara.

Elle ne soutient pas la Grèce, la France et désormais l'Italie, dans leur opposition aux ambitions turques sur l'extension des eaux territoriales de la Turquie au détriment de la Grèce, sur fond de recherche pétrolière. Cette situation est pourtant éminemment périlleuse. Elle a déjà vu un incident entre la frégate française Courbet et la frégate turque Oruçreis le 10 juin 2020, quand bien

même il était officiellement lié au non-respect de l'embargo des Nations Unies sur la Libye par la Turquie.

L'Allemagne provoque ainsi la création d'une fracture au sein de l'UE et de l'OTAN.

Quant aux États-Unis, ils ne déjugent pas l'Allemagne, leur principal allié, d'autant plus que la Turquie, autre allié, leur est indispensable sur le flanc sud de la Russie mais aussi, pour des raisons d'approvisionnement pétrolier. Au total l'OTAN brille par son mutisme!

Cette crise fait craindre un attentisme préoccupant tant de l'OTAN que de l'UE. et laisse mettre en doute la solidité de ces deux organisations dans la défense et la sécurité de l'un ou l'autre de leurs membres.

Quant aux États de l'ancienne Europe de l'est, ils sont reconnaissants aux États-Unis de les avoir délivrés de la tutelle soviétique et considèrent que seule une forte alliance avec eux peut les protéger d'une éventuelle menace russe.

Les faits nous amènent à relever l'étroite subordination de l'UE à l'OTAN.

Avant même l'institution de l'UE, à Maastricht, en 1992, c'est l'OTAN qui arrêta, lors du sommet de Rome, un certain nombre de critères auxquels devraient se conformer les premiers candidats à l'adhésion. Sortant de son rôle militaire et de défense, elle se comporta en référence morale et fixa ce qu'elle entendait par « bonne conduite » en matière d'économie, de régimes politiques, de droits de l'homme, ou encore de contrôle démocratique des forces armées.[9]

L'UE, en construction, reprit fidèlement tous ces critères.

Il est remarquable de noter que dans la très grande majorité des adhésions, la chronologie montre que, soit l'OTAN précède l'UE, soit qu'existe une quasi-synchronisation. De facto, pour les pays candidats, leur acceptation par l'OTAN garantit leur entrée dans l'UE: pour preuve les calendriers respectifs d'adhésion: Hongrie, Pologne, République Tchèque admises dans l'OTAN en 1999, et dans l'UE en 2004; Estonie, Lettonie, Lituanie, Slovaquie, Slovénie dans l'UE et l'OTAN, simultanément, en 2004. Procédé évidemment contraire aux accords Reagan-Gorbatchev, de ne pas attirer dans l'OTAN les pays de l'est! Une erreur ou provocation diplomatique entraînant une défiance compréhensible et durable de la Russie envers l'«Ouest» et le désir de se faire respecter.

Une forte osmose entre les deux organisations est indéniable et, hélas, inévitable. Elle est notoire dans l'attitude à l'égard de la Russie où l'UE s'aligne sur la politique de pression, de sanctions et de marginalisation voulue par les États-Unis relayés par l'OTAN. L'UE se trouve ainsi associée aux politiques interventionnistes américaines en Europe comme hors de l'Europe.

L'UE, semble avoir délégué la conduite de sa politique extérieure à l'OTAN et, par voie de conséquence, aux États-Unis.

Outre le risque de voir les peuples européens entraînés dans un conflit contraire à leurs intérêts, l'OTAN, porte en elle-même, une sévère menace.

La Turquie, laisse peser sur l'Europe une grave hypothèque face au risque migratoire. Ayant rejeté son organisation laïque, ce pays s'est rapproché des fondamentalistes musulmans, agents du terrorisme islamiste. Il exerce un chantage vis-à-vis de l'UE, menaçant de ne plus retenir une émigration musulmane de masse.

Ce chantage lui a rapporté quelques milliards d'euros de contrepartie. De plus l'UE vient de lui accorder une « rallonge de 485 M€ » pour retenir les migrants. Notons aussi que sur les 300 imams étrangers prêchant en France, 150 sont turcs.

Or la Turquie demeure, selon les textes, un allié, qui plus est candidat à l'intégration dans l'UE dont elle obtient toutes sortes d'aides pour le maintien d'un statu quo. L'UE laisse ainsi la Grèce, seule, pour protéger militairement les limites de l'Union en mer Égée. Nous sommes confrontés à une dangereuse incohérence.

La philosophie politique américaine en arrière-plan des attitudes au sein de l'UE.

La philosophie des États-Unis d'Amérique d'abolir, ailleurs, les États-nations, est en fait déterminante dans leur relation avec l'Europe.

Elle est exprimée par le transnationalisme de quelques notables ou institutions qui, au nom d'une pseudo-obsolésence de ses structures historiques, souhaitent une organisation globalisante dirigée par les banques et les géants économiques. Elle serait, inévitablement et solidement, fédérée par Washington. Cette philosophie, impérialiste, lourde d'hypocrisie, est une constante de la politique américaine.

Ainsi, lors de l'affaire du Rwanda, les États-Unis, agissant en sous-main, souhaitaient l'éclatement des pays de l'Afrique des Grands lacs au profit d'un ensemble nouveau dirigé à partir de Kampala, de langue anglo-saxonne, et aux ordres de Washington. De même leurs interventions au Proche-Orient visaient à créer un chaos préalable à leur domination. De cette situation ils espéraient tirer profit en restructurant, dans une unité singulière, selon leur volonté, les États issus des accords Sykes-Picot de 1916.

S'agissant de l'« Europe » il est désormais patent que les initiateurs de son organisation étaient directement influencés par les États-Unis.

Enfin le système ultra-libéral, très largement d'inspiration anglo-saxonne, a conduit les gouvernants français, au mépris de toute prudence, à concéder à l'étranger, hors UE, des pans importants de notre souveraineté et de notre autonomie. Au nom d'une mondialisation, mal comprise, et d'une utopie européiste et pacifiste, c'est notre liberté et la dimension de la France qui ont été engagées.

Par voie de conséquence l'indépendance militaire, voire notre capacité à appliquer notre doctrine de dissuasion sont, sinon empêchées, du moins fortement contrariées.

Quant à la crise de la covid-19, elle a démontré les énormes failles dans la sécurité sanitaire du pays. Cela a fait comprendre que d'autres piliers de notre sécurité dépendaient désormais de décisions étrangères.

À titre d'exemple, si un système d'armes, contient au moins un composant américain, il tombe sous le régime de la réglementation ITAR[10]. Les États-Unis s'arrogent, alors, le pouvoir d'en interdire la vente à l'export à un pays tiers qui ne leur convient pas. Or beaucoup de sociétés françaises

intègrent des composants en provenance de ce pays, notamment électroniques, dans de nombreux matériels aéronautiques et spatiaux. Cette procédure leur donne la possibilité de contrôler nos exportations si elles sont en concurrence avec les leurs – ou en divergence avec leur politique extérieure.

Cette politique est parente de l'application de «l'International Emergency Economic Powers Act», loi fédérale américaine de 1977, qui sanctionne financièrement toute société traitant avec des pays dont l'attitude ne convient pas à Washington. Ainsi, en 2014, la BNP subit une pénalité de 9 Md\$ pour le financement d'usines Peugeot en IRAN.

Un autre exemple récent de cette dépendance peut être trouvé dans l'interdiction faite par l'Allemagne à l'exportation du missile air-air longue portée METEOR de MBDA vers l'Arabie saoudite, au prétexte qu'elle participe au système de propulsion et la charge militaire.

Ajoutons la totale dépendance vis-à-vis de l'étranger pour l'approvisionnement de toutes nos armées en munitions, bonnes de guerre, de petits calibres. Nous pouvons imaginer les conséquences, si la France, pour ses besoins propres, dans une politique internationale ou intérieure indépendante, ne convenant pas à ses alliés, avait un besoin impératif de ces armements.

Ajoutons enfin que l'allégeance à l'OTAN nous a amené à ne pas développer certaines branches de notre défense qui aujourd'hui nous rendent dépendants des États-Unis ou d'autres pays, dans nos interventions outre-mer.

Comment sortir de ce piège?

Les enseignements que nous pouvons tirer de ces faits sont déterminants pour définir une politique de défense de la France qui pourrait inspirer quelques pays européens, à condition qu'ils veuillent bien accepter l'idée de cette nécessaire évolution de leurs rapports entre-eux et avec les États-Unis:

- soit nous abandonnons la trajectoire de l'histoire de France en acceptant un alignement complet sur Washington et en admettant que l'Allemagne, sur le continent européen, en devienne le pilote et l'allié privilégié des États-Unis. Certes l'Allemagne a l'avantage de sa position géographique centrale en Europe, de ses performances économiques et d'une population nombreuse - 83 millions d'habitants au 31 décembre 2019 - mais vieillissante, malgré un apport sur l'année de 300 000 migrants à l'origine d'un léger rebond de la natalité.

39

- soit nous mettons tout en œuvre pour recouvrer l'essentiel de notre souveraineté et la maîtrise de notre sécurité. La France, avec son poids historique sur l'Europe, son universalisme reconnu, sa dimension internationale et en particulier militaire qui fait d'elle la seule puissance nucléaire européenne - et du meilleur niveau- peut prétendre à une primauté.

Dans cette dernière hypothèse il est bien évident qu'elle devra exercer une forte pression sur ses partenaires et sur l'UE dont une des armes pourrait être la menace d'une séparation. Cela n'implique en aucune façon un isolationnisme, un divorce d'avec l'OTAN, mais l'établissement de relations harmonieuses et sans subordination au sein de l'Alliance.

Cependant comment la France peut-elle se faire entendre?

La communauté nationale se révèle vulnérable à toutes sortes de violences, sans traitement militaire, et l'appareil d'État est affaibli, sa marge de manœuvre réduite par une crise économique et sociale extrêmement difficile à maîtriser, générée par la pandémie de la covid-19.

De plus son horizon politique est subi. Il est en effet dominé par l'établissement d'une Europe aux contours mal définis, contrainte par la tutelle des États-Unis et le retour d'une influence grandissante de la Russie sur la scène internationale.

La position de la France n'est pourtant pas désavantageuse, même si elle a bien du mal à conserver sa liberté d'action. C'est plutôt la faiblesse de l'Europe qui est préoccupante.

Dans l'hypothèse d'une fidélité à la voie historique, il faut être conscient des obstacles précédemment évoqués et des contraintes internes.

Il sera très difficile de convaincre nos voisins de la justesse de cette orientation.

L'Allemagne suit sa propre ambition de puissance et s'aligne délibérément sur les États-Unis.

Le Royaume-Uni, ayant quitté une UE trop pesante et trop germanique, liée à Washington, ne s'opposera jamais aux États-Unis avec lesquels il partage bien des aspects culturels, linguistiques, économiques et politiques.

Notons toutefois que la France et le Royaume-Uni se sont entendus en octobre 1995 pour une dissuasion concertée. Les autres pays de l'UE n'ont aucune velléité de s'affranchir des chaînes atlantiques. Le dispositif actuel leur convient.

Seule la France a des raisons de mener une politique de défense autonome. Sans remonter le cours de l'histoire, il est évident qu'elle demeure une grande puissance avec ses spécificités et une légitimité pour rayonner et défendre ses intérêts dans le monde. Elle dispose de la première armée d'Europe, d'un des premiers budgets de défense mais au-delà du budget, il faut surtout voir la réalité des capacités opérationnelles. Constatons que son armée est la seule à laquelle les États-Unis confient le commandement d'une «task force» intégrant l'US Navy, l'US Army et l'USAF; qu'elle est la seule puissance nucléaire crédible et légale en Europe, et enfin que la France est membre permanent du Conseil de Sécurité de l'ONU.

Elle risque toutefois d'en perdre lentement les caractéristiques en continuant à s'aligner sur une politique européenne qui lui échappe. Son influence n'a cessé de décroître. Elle ne joue plus un rôle moteur. Le seul exemple de la progressive substitution de la langue anglo-saxonne au français, langue d'origine de l'Europe, est la preuve magistrale de ce déclin.

40

Ainsi madame Ursula von der Leyen, ancienne ministre de la Défense allemande et, depuis juillet 2019, présidente de la commission européenne, utilise presque systématiquement la langue anglaise dans ses interventions, alors qu'elle est aussi francophone.

Bien sûr, certains de nos dirigeants ont une part de responsabilité, en ayant accédé à tous les abandons culturels, par patriotisme assoupi, américano-tropisme ou myopie géopolitique. Il n'empêche que le symbole est fort.

Les atouts de la France sont pourtant considérables, mais aujourd'hui, par facilité ou adhésion de certains politiques à cette vision mondialiste évoquée, ils ne sont que très peu mis en valeur, voire pas du tout. Certaines évidences doivent être soulignées.

L'Europe, orientation principale et naturelle de notre pays, n'est cependant pas son seul horizon.

La Russie n'est pas notre ennemie. Elle est probablement, dans l'histoire européenne, le pays contre lequel la France s'est le moins battu. Son élite, traditionnellement, longtemps francophone est demeurée francophile. De plus la France, en tant que nation, a des intérêts qui ne sont pas ceux de ses alliés.

Rien, même au sein de l'OTAN, n'interdit une politique propre; sauf à nous démontrer une incompatibilité avec des règles acceptées.

Le rapport Harmel au Conseil de l'Alliance Atlantique des 13 et 14 décembre 1967, l'exprimait. Il laissait aux États une totale liberté d'action en définissant les futures tâches de l'Alliance. Ainsi sa recommandation n°8 stipule que « *En tant qu'États souverains, les Alliés ne sont pas tenus de subordonner leur politique à une décision collective.*

L'Alliance fournit un forum et un centre efficace pour les échanges d'informations et de vues; ainsi, chacun des Alliés peut-il arrêter sa politique à la lumière d'une connaissance approfondie des problèmes et des objectifs de tous les autres.

Les faits ne traduisent pourtant pas ces affirmations.

La montée en puissance de la Chine est inexorable; et sans doute demain l'Inde suivra. La qualité de sa dissuasion, l'importance donnée à sa Marine en sont des signes avant-coureurs. Les États-Unis en sont conscients, et redoutent un monde multipolaire:

« les systèmes multipolaires sont intrinsèquement sujets à la compétition, la confrontation, l'instabilité et à des guerres entre États...Nous entrons dans cet avenir multipolaire, le conflit entre les États-nations est pratiquement certain à plus ou moins long terme. » (Gal M Milley US JCofS).

En cela il est rejoint par nos propres Chefs d'État-major des trois armées qui prédisent aux élèves officiers, comme par exemple le Chef d'État-major de la Marine, « *que leur génération aura sans doute à livrer bataille sur mer* » - Amiral P. Vandier - École Navale-Septembre 2020.

Pour les États-Unis, le maintien de leur position dominante, d'abord sur le monde occidental puis face à la Chine, ne peut se poursuivre qu'avec tout le potentiel d'une Europe soudée à eux dans une OTAN aux ordres.

41

Cela implique dès aujourd'hui de recréer aux frontières de l'Est l'ennemi russe, réincarnation du vieil épouvantail soviétique, capable d'inquiéter les Européens. Les exercices de l'OTAN depuis 2017 permettent de mettre en exergue une menace guerrière et de créer une psychose.

Cette supposition aventureuse va jusqu'à envisager un échange de frappes nucléaires tactiques sur le sol européen dont la présence effective de missiles «upgraded», et la doctrine d'emploi affichée, renforcent la crédibilité.

Les atouts de la France

Si nous voulons bien regarder les atouts dont peut disposer notre pays, nous constaterons qu'ils sont notables.

L'arme nucléaire:

Outre le fait que sa possession a conforté le siège de la France comme membre permanent du conseil de Sécurité de l'ONU, demain, comme hier et aujourd'hui, la dissuasion nucléaire sera au cœur de l'équilibre du monde. L'Europe ne pourra en faire l'impasse.

« Un pays qui n'a pas la puissance atomique est obligé de s'en remettre pour sa sécurité et son indépendance à un autre qui l'a! » affirmait le Général de Gaulle.

C'est bien la situation de l'Europe depuis 1949. La France est maintenant, depuis le Brexit, formellement, légalement le seul pays de l'UE à disposer de cette puissance atomique.

Ce fut et c'est un atout pour elle, et pour l'Europe.

En effet peut-on imaginer une situation où les États européens voisins alentour de la France seraient menacés dans leur survie sans que la France ne le soit aussi ? C'est cette constatation, cette évidence irréfutable, partagée par la France et la Grande Bretagne, qui les a conduites, en 1995, à concevoir et bâtir une dissuasion concertée qui ne peut que les renforcer.

La maîtrise de l'espace.

En matière de défense la France a toujours été en pointe et a su partager avec ses alliés.

Véronique (VERnonElectRONIQUE), petite fusée née au centre militaire de VERNON en 1948, est devenue la rayonnante Ariane. Son premier lancement aura lieu de la modeste base spatiale Kourou en 1968.

Avec l'Amérique, la Russie, et avant la Chine, la France a su maîtriser les puissants propulseurs à poudre indispensables à une dissuasion nucléaire «tous azimuts» et de portée stratégique, comme le voulait le Général de Gaulle.

Hier la France était un acteur majeur européen de la militarisation de l'espace, avec ses satellites de transmission et d'observation et toute la chaîne d'exploitation.

«Aujourd'hui, nos alliés et nos adversaires militarisent l'espace. Et alors que le temps de la résilience se fait de plus en plus court, nous devons agir. Nous devons être prêts. » Florence Parly, 25/07/2019.

La France est au rendez vous de «l'Arsenalisation» de l'espace, traduction française de la «weaponisation» américaine, au moins dans une dimension d'autodéfense.

L'Armée de l'air intègre l'espace à son domaine d'action. Sont donc créés un Commandement organique et opérationnel, les centres d'opérations qui assurent la mise en œuvre des moyens spécifiques. Le segment spatial est rénové et renforcé de 9 satellites couvrant les trois domaines; observation/imagerie, renseignement, communications, plus l'alerte et, désormais, les moyens spatiaux d'auto défense - dans la conformité du traité de 1967.

La France est partageuse. C'est aussi un outil, un atout national à usage européen.

La France, carrefour du Monde.

Tout d'abord, la position géographique de la France métropolitaine en fait un carrefour séparant, ou unissant, l'Europe germanique et l'Europe latine, l'Amérique à l'Europe, l'Europe à l'Afrique. Ce statut la rend indispensable dans les relations intra-européennes et internationales .

Imaginons, un instant, que la France, à l'instar du Royaume-Uni, quitte l' «Europe».

Les conséquences seraient sismiques et aboutiraient à la fin de cette organisation internationale.

À ce simple constat, il faut ajouter sa puissance économique. La France est décriée, souvent par ses propres citoyens, mais elle demeure la cinquième puissance économique au monde et, depuis la fin des années quatre-vingt, après avoir été la première, la deuxième en Europe derrière l'Allemagne.

Notons cependant qu'un PIB ne définit pas la puissance. Si cela était, la Chine aurait pu être la première puissance mondiale depuis le XIXème siècle et la Russie, avec un PIB voisin de celui de l'Italie ou de l'Espagne, ne disposerait pas du statut qui est le sien.

Ces seuls atouts pourraient lui permettre de peser sur la politique de l'UE à condition qu'elle veuille bien parler fort, menacer, imposer et revenir dans la ligne gaullienne d'une Europe des nations. Ce serait radicalement en contradiction avec les usages actuels...

Mais la France a bien d'autres atouts dans sa main.

La France: 1er domaine sous-maritime au monde, 2ème domaine maritime. [11]

Mais la France n'est pas seulement européenne. Elle est américaine, africaine, océanienne, antarctique...Son sol se trouve réparti sur l'ensemble de la planète. Elle dispose d'une immense Zone Economique Exclusive – ZEE - et plus encore pour la zone sous-marine associée. La possession d'innombrables îles et archipels - «ces poussières d'Empire» trop souvent oubliées - ajoutés aux côtes métropolitaines, lui concèdent, depuis 1994, ce formidable espace maritime.

Son domaine sous-maritime, avec une zone d'exploitation exclusive du plateau continental à 350 Nm des côtes, est le premier du monde avec 11 614 000 km² et sa ZEE - avec son extension à 200 Nm des côtes, la deuxième au monde avec 11 035 000 km², derrière celle des États-Unis:11 351 000 km².

L'outre-mer français offre ainsi un énorme capital de ressources et de développement. Cette superficie marine pourrait s'accroître de 1 million de km² si des demandes de la France venaient à être validées. La France est ainsi le pays qui se répartit sur le plus grand nombre de fuseaux horaires. Ses terres relèvent de 12 fuseaux contre 10 pour les États-Unis et 9 pour la Russie.

Ce domaine gigantesque demeure largement inconnu ou sous-estimé des autorités. Outre la richesse halieutique, ses fonds marins recèlent d'immenses quantités de matières premières allant du pétrole aux terres rares.

Aujourd'hui, face à la demande, l'exploitation des terres rares est devenue stratégique.

La Chine, avec la Corée du Nord, sont les premiers producteurs mondiaux actuels des terres rares. La Chine seule extrait 120 000 t sur les 170 000 t mondiales. Elle peut aisément spéculer sur les coûts, et établir un contrôle sur toute l'industrie. [12]

Mais qui s'en soucie? L'actualité nous montre qu'il s'agit d'une richesse encore bien mal connue, voire sous-estimée des autorités, en conséquence très largement sous exploitée ou même inexploitée. Ces régions, lointaines mais pourtant, terres françaises, ne reçoivent pas l'attention qu'elles méritent.

Ainsi Tromelin; îlot français de l'Océan indien, apparemment de peu d'utilité, simple banc de sable, venteux, sans source d'eau, de 1,5 km de long sur 0,7 km de large, juste bon pour des missions de scientifiques ou météorologues avec quelques soldats pour faire flotter le drapeau tricolore! Or, un œil averti et vigilant a découvert qu'un traité de gestion conjointe, signé de façon aussi confidentielle qu'inconsciente le 1er juin 2010, allait livrer, cette micro-terre française de l'Océan indien, à l'île Maurice, avec une ratification définitive, prévue pour le 18 janvier 2017.

Une campagne, avec pétition en ligne, menée par Philippe Folliot, vice-président de la Commission de la Défense a eu raison de cet invraisemblable projet. 280.000 km² de domaine maritime et les richesses du sous-sol sous-marin ont ainsi été ainsi sauvés.

Le risque avéré, au-delà des îlots de Tromelin ou Clipperton, était d'ouvrir la porte aux revendications d'autres pays sur les autres îles et territoires français, des Terres australes à l'île de la Passion au large du Mexique...

L'indifférence de la France métropolitaine à l'égard de l'avenir de la Nouvelle Calédonie est pour le moins étonnante. Ce territoire, pleinement français, subit depuis de nombreuses années l'agitation politique de quelques représentants de la collectivité canaque, enfermés dans des traditions hors d'âge. L'indépendance aurait été dramatique pour l'ensemble de la population et fait perdre à la France une position majeure dans la Pacifique et de considérables ressources minières.

La Chine y a déjà pris pied. Canaques et Caldoches ont rejeté jusqu'à présent l'indépendance. Pour le moment elle reste dans le giron français.

La course aux ressources rares pour nos industries de la communication sera fatalement facteur de contestations et de conflits. « D'ici 20 ou 30 ans, si nous ne les exploitons pas économiquement, il y aura des revendications de nos territoires d'outre-mer » alerte Bernard Planchais, ancien Directeur général délégué de DCNS, devenue Naval Group.

Le contrôle des espaces maritimes, hérités de plus de quatre siècles d'explorations, de découvertes, de combats navals et de campagnes lointaines, est une des clefs actuelles de la puissance et de l'influence de la France sur la scène internationale.

Ajoutons que les moyens insuffisants de notre Marine Nationale l'empêchent d'en assurer la surveillance.

Ce type de question s'est déjà posé à l'émergence du Nucléaire dès 1945.

Ainsi, pourquoi ne pas créer, pour leur exploitation, un organisme équivalent au CEA de l'époque gaullienne; il permettrait une formidable mise en valeur de ces ressources.

L'ordonnance du 18 octobre 1945, signée par le général de Gaulle, alors chef du gouvernement, marque la création du Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA). Il avait pour vocation de contribuer

à l'indépendance du pays en «prenant toutes les mesures utiles pour mettre la France en état de bénéficier du développement de cette branche de la science».

Le CEA est à l'origine de notre dissuasion nucléaire, puis du développement de notre industrie nucléaire électrogène, apportant à la fois indépendance politique et énergétique et, par voie de conséquence notre statut actuel.

S'agissant de la dissuasion, avec le général Ailleret, le général de Gaulle en avait défini la doctrine. La France doit être indépendante. Mais ce privilège s'est acquis intelligemment et patiemment: notre pays mit six ans pour sortir de l'organisation militaire de l'alliance atlantique. Et cette durée fut mise à profit pour apprendre le plus possible...Il ne faut pas oublier, l'attitude particulièrement hostile, à l'époque, des «Européens» et parmi eux de quelques Français.»[13]

La maîtrise de toutes les technologies associées à l'exploitation de ces minerais stratégiques et à leur industrialisation serait pour la France et l'Europe un formidable défi à relever, analogue à celui du nucléaire en son temps.

Maîtrise des techniques de liaisons sous-marines et des échanges intercontinentaux.

90% des échanges mondiaux transitent par voie maritime de surface. À ce transit visible il faut ajouter les très névralgiques, autant que vulnérables, échanges d'informations par les autoroutes sous-marines. Par ces voies transitent les milliards de mégabits de nos messages, familiaux, économiques ou militaires.

Les 90 % d'échanges commerciaux matériels, transitant par la mer, dépendent des communications intercontinentales numériques, qui, quant à elles, passent à 99% par la mer. Elles utilisent environ 430 câbles sous-marins en service [14].

Entre 2015 et 2020 nous devrions voir leur triplement! C'est un domaine technique dans lequel la France excelle. Elle dispose de la filiale câblière « Orange-marine» de l'opérateur éponyme et d'Alcatel Submarine Networks (ASN). Ils sont les leaders mondiaux depuis la fabrication jusqu'aux interventions sur les réseaux de câbles sous-marins.

Ces réseaux deviennent enjeu de pouvoir. Leur sécurité est essentielle car l'économie mondiale et la sécurité des pays en dépendent. Ce n'est pas seulement pour imposer sa loi en mer de Chine que la Chine met à la mer tous les quatre ans, le tonnage de toute la marine française, mais pour assurer la protection de ses propres communications.

Notre pays a donc tout intérêt à préserver ses possessions outre-mer pour valoriser ce potentiel minier et les perspectives d'utilisation des espaces maritimes. Or, pour l'heure, polarisés par une vision erronée des possibilités des relations avec les pays européens, ces régions, pleinement françaises, ne reçoivent pas toute l'attention qu'elles méritent. Elles sont pourtant un élément important d'une évolution vers une confirmation de puissance et une autonomie stratégique.

Dans ces domaines déterminants, la France pour l'heure, semble ne pas faire l'effort sécuritaire que ces trésors méritent.

Autres atouts aujourd'hui délaissés ou insuffisamment développés.

La France en Afrique

En 1960 l' AOF et l'AEF accédaient à l'indépendance, dans la joie et le calme; pas de guerre, de famine, d'épidémie, les plaies millénaires de l'Afrique. Après une brève et limitée tentative d'union - ex Sénégal et Soudan français devenant Fédération du Mali - , se sont créés des États indépendants dirigés par des Présidents sur un modèle «à la Française».

À l'accession à l'indépendance tous connaissaient la paix, à l'intérieur, entre ethnies, et à l'extérieur avec les voisins. Le standard français de 1960 était la règle dans les domaines de la santé, de l'enseignement, des infrastructures, de l'énergie, des voies de communication, des ports et des aéroports. Des accords de défense, pays par pays, avec la France, devaient assurer la sécurité extérieure. En conséquence les armées locales allaient devenir des gardes prétoriennes de sécurité et d'honneurs, structurées autour de l'ethnie du président, ce qui n'empêcha pas les coups d'État.

États sans nation et nations sans peuple, ces pays virent resurgir, les clivages historiques entre ethnies. Les fractures religieuses s'aggravèrent séparant durablement animistes, musulmans et chrétiens. Inévitablement l'autoritarisme et la prévarication gangrenèrent pouvoir et administrations. Cette dégradation des situations amena l'Armée française à intervenir 55 fois, depuis 1960, dans tout cet espace africain, selon les principes des « missions de Petersberg », d'interposition, de rétablissement de la paix, d'évacuation de ressortissants.

La France ne peut délaisser l'Afrique au plan politique, économique ni sécuritaire.

Au plan économique la concurrence est rude. Du Canada, qui a acquis le monopole du marché de l'or, à la Chine [15] présente dans tous les secteurs, des forêts du Congo aux bases militaires à Djibouti, elle est confrontée à l'implacable loi des marchés, à la libre-concurrence internationale.

Analyser les facteurs de réussite de ces pays devrait nous permettre de valoriser nos propres positions, car la France investit beaucoup, mais sans doute mal.

Elle y guerroye en permanence, y sacrifie des combattants et, en retour, est souvent confrontée à des critiques, voire à des campagnes de dénigrement de son action.

La France ne peut pourtant pas abandonner le Sahel et laisser AQMI, le Groupe de soutien à l'Islam et aux Musulmans (GSIM) et leur chef Iyad ag Ghali parvenir au pouvoir au risque de la création d'un dangereux foyer islamiste dans cette zone. Les conséquences pour l'Afrique, mais aussi pour la France et l'Europe seraient vraisemblablement très lourdes.

Dans ces opérations il est certain que la France ne dispose plus des avantages de l'immersion de jadis. Elle n'a plus sa connaissance juste de la précarité de la vie des populations, ni l'osmose culturelle spécifique, ethnies par ethnies, que ce continent exige.

Nos soldats s'engagent sans compter en actions civilo-militaires multiples, systématiques mais sans le suivi, et surtout sans la permanence qui permet l'établissement de liens de confiance avec les populations.

L'aide publique au développement, pourtant déterminante si elle est structurée et contrôlée, a longtemps baissé. Elle est passée de 7, 17 Md€ en 1994, à 5, 35 Md€ en 2012. Cependant l'objectif du

pouvoir actuel est de consacrer 0,55 % du revenu national brut français à l'APD d'ici 2022 (Voir Note 15).

La corrélation de notre aide à la démocratisation des pays et des mesures financières arbitraires n'ont pas aidé l'Afrique (1990, discours de François Mitterrand à la Baule, 1994, dévaluation du franc CFA, 1999, passage à la référence euro). Après de telles décisions, l'Afrique francophone s'est sentie trahie et nos atouts en ont été, pour le moins, altérés.

Nous pouvons nous interroger sur la pertinence d'investir davantage dans l'Afrique lusophone ou anglophone ou encore en Afrique du Sud (la plus grande concentration d'entreprises françaises de toute l'Afrique) plutôt qu'au Sahel, riche de potentiel humain, économique et minier, où l'armée française se bat. Notons aussi que le financement des moyens militaires des pays du G5 tarde toujours à arriver.

Le Tchad est un acteur militaire majeur du G5 Sahel mais dans le même temps Total l'abandonne, alors que les ressources pétrolières y sont avérées, pour devenir le deuxième producteur en Angola et au Nigeria. Il est urgent de rétablir une cohérence entre l'action économique, qui ne doit pas se limiter à une course aux bonnes affaires pour nos grandes sociétés internationales, et l'engagement militaire qui, lui, épuise nos forces et les rend vulnérables à la critique.

Enfin la France doit convaincre l'Europe et singulièrement l'Europe du nord, que nos capacités financières sont à même de contrer la pratique de la Banque mondiale; quitte à en profiter pour adapter nos moyens humains et institutionnels. L'enjeu est vital; aujourd'hui 1,3 milliards de malheureux sont à nos portes, en 2050 ils seront 2,5 M.

La Francophonie et la Connaissance

C'est un fait, l'utilisation d'une langue oriente vers la culture portée par elle et prédispose son locuteur à regarder vers le pays diffuseur principal de cette langue, avec toutes les conséquences positives au plan du commerce, de l'économie en général et de l'influence.

Le globish english a envahi les relations commerciales – ce n'est pas forcément une bonne nouvelle pour l'anglais de Shakespeare et de Cambridge - et la langue française dans le monde n'est plus la langue d'expression des princes, empereurs et diplomates.

Mais, en regardant de plus près, le français et avec lui la pensée française, non seulement se maintiennent, mais progressent.

La Francophonie – exclusivité française, - s'accroît régulièrement, non seulement par la natalité africaine, mais par l'entrée de pays non principalement francophones, surtout pour les idées, la culture, la pensée politique (jeunes au Vietnam, en Chine) ou pour des pratiques comme le droit (code civil comme notarial - Vietnam, Chine) et la connaissance. On peut critiquer les choix de programmes, parfois inadaptés pour les pays récepteurs, mais le réseau presse, RFI radio, TV5 est important, lu, écouté, regardé souvent comme une ouverture unique sur le monde occidental et une autre forme de pensée qui attire les jeunes générations ou ravive la mémoire des plus anciens.

Ainsi, le Vietnam est un atout majeur pour la Francophonie et la France dans cette partie du Sud Est asiatique. Tout son enseignement supérieur est resté calé sur le modèle « Normale Sup » (en

particulier Cachan plus versée dans le domaine de la technologie); son Droit (y compris notarié) est intégralement le Droit français depuis 1984 (avec la création de la Maison du Droit à Hanoi)...

Il se bat, aujourd'hui, pour faire reconnaître le français comme langue officielle de l'ASEAN au même titre que l'anglais.

La langue française est bien un atout, mais encore faut-il que les pouvoirs publics en prennent conscience et la défendent.

Un autre atout remarquable est bien l'aura, l'attrait à l'international, de notre enseignement supérieur et singulièrement de nos grandes écoles. Il est universel puisque la demande émane de candidats des cinq continents.

Le prestige de notre enseignement supérieur (classé 1^{er} par Shangai pour ses formations en mathématiques) repose précisément sur la spécificité du principe des Grandes Écoles, en premier lieu les écoles scientifiques.

Elles sont reconnues pour instruire, depuis de générations, des ingénieurs généralistes de haut niveau destinés à conduire des travaux ou des chantiers pluridisciplinaires complexes (ainsi Princeton a demandé aux Écoles Centrales de créer sur son campus une «Centrale Princeton»).

Ces futurs ingénieurs étrangers accèdent à nos enseignements.

- soit chez eux, dans les antennes locales de nos Grandes Écoles où nos professeurs détachés y délivrent exactement notre enseignement, et souvent sur une plus grande échelle; la moyenne des promotions y est alors de 1000 à 1500 élèves par année,
- soit en Masters 1 et 2, spécialisés, bâtis spécifiquement pour les étudiants locaux - le Syllabus scientifique est le Syllabus national, mais complété par un enseignement de la langue et de la culture française. Les étudiants ont été pré-sélectionnés dans leur pays, préparés au français et titulaires d'un Bachelor. Pour répondre à la demande en nombre et disciplines, les Grandes Écoles et Instituts universitaires spécialisés en proposent, en moyenne, 60 nouveaux par an. Ils sont tous labellisés «France» (labellisation lancée en 2004 pour donner une plus-value internationale au Master) par l'AERES - l'Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur. Nos Industriels – Dassault, Thalès, MBDA... et centres de recherche – IBM.. y sont associés.

Armée et diplomatie: couple indissociable.

La France dispose, par héritage de son long passé diplomatique et d'implication dans les affaires du monde, de moyens de rayonnement. Son réseau diplomatique est le second au monde derrière celui des États-Unis.

Même si notre diplomatie s'est souvent alignée sur celle des USA ces dernières années, [16] la France s'est grandie en s'opposant aux décisions américaines lors de la guerre d'Irak en 2003.

Armée et diplomatie sont un couple indissociable.

S'il y a une institution dans l'ensemble régalien qui exprime une volonté de puissance c'est bien la Défense. Les capacités d'action militaire, coercition ou interposition, demeurent l'un des

atouts majeurs de notre politique étrangère et de notre considération dans le monde. Même si elles constituent toujours la première force militaire d'Europe, par leurs capacités matérielles et opérationnelles, nos armées n'ont cessé de décliner dans leurs ressources et donc dans leurs dotations en matériel depuis la fin des années soixante où elles représentaient 5% du produit national. Elles n'en représentent, aujourd'hui, que 1,8%.

Les successeurs du général de Gaulle, sans doute moins bien préparés aux responsabilités que lui, n'ont cessé de saper ce formidable moyen d'action internationale.

Ils ne voyaient, dans le ministère en charge des armées, qu'un ministère dépensier. Aveuglés par leur esprit comptable et technocratique, ils n'ont jamais admis le fait que la Défense était le principal promoteur public du progrès scientifique et technologique, une formidable vitrine et un stimulateur de l'économie.

Un pays n'est respecté que s'il est craint ou admiré.

Il n'est pas étonnant que les partisans d'une Europe intégrée veuillent mutualiser ce qui est considéré comme une charge et, plus exactement, se rallier à la protection des États-Unis – pour partager le fardeau - . Ils voient naïvement dans cette attitude un facteur d'économie et occultent le facteur essentiel de sécurité. Ils risquent de se heurter au souhait des États-Unis de voir la part financière de l'Europe augmenter dans le budget de l'OTAN.

Enfin il y a le génie français qui au cours des siècles n'a cessé d'étonner le monde. Encore faut-il, aujourd'hui, le laisser s'exprimer...

Les actions à entreprendre:

À l'issue de ces constats, un concept de défense pour la France apparaît nettement.

Il pourrait peut-être inspirer une Europe future et totalement réformée.

Un besoin de courage, préalable à toute action.

Les ennemis qu'on veut imposer à la France ne sont pas les siens.

La façon actuelle de penser sa politique internationale n'est pas conforme à sa nature. Les règles européennes qu'elle a acceptées jusqu'à présent entravent ses capacités. Elle n'inspire plus une organisation dont pourtant elle est à l'origine; elle la subit. Dans le cadre étroit des alliances et des sujétions qu'elle a acceptées, elle perd sa souveraineté et ce qui a fait sa spécificité, sa grandeur et son influence.

Elle n'a rien à attendre d'une Union Européenne vassalisée aux États-Unis et, à l'intérieur de cette organisation, elle ne peut se fier totalement, actuellement, à l'Allemagne qui, grâce à sa proximité politique et militaire avec Washington, poursuit, avec constance, la consolidation de sa place de leader européen. À moins d'agir délibérément ou de faire preuve d'un total aveuglement, il n'y a rien à espérer de ce côté pour l'instant.

Elle ne garantit pas, non plus, nos frontières face au danger considérable de l'invasion migratoire tiers mondiale et musulmane, dont on peut se demander si elle en est consciente . Elle n'a pas

assuré la paix sur le continent. De nombreux conflits se trament à sa périphérie et la démocratie, davantage que les traités, est à l'origine de rapports pacifiés entre ses membres.

Quant aux aspects financiers, ils servent les intérêts de l'Allemagne qui a tiré profit de l'euro, succédané (ersatz?) du Mark. N'oublions pas que la BCE se trouve à Francfort et que seule la Cour fédérale peut se permettre de lui enjoindre d'appliquer certaines règles...

La France, si elle veut rester elle-même, doit modifier radicalement son attitude.

Comme l'écrit Hubert Védrine dans son essai «Et après?» (Editions Fayard juin 2020, page 131) *«Finalement, c'est d'abord et avant tout à la France de se reprendre en main, de reprendre le contrôle de son destin, en prenant les décisions adéquates, en s'y tenant assez longtemps, quels que soient les aléas électoraux, pour qu'elles donnent des résultats. Bien sûr, il s'agit toujours d'exercer une influence dans le monde, d'y défendre nos intérêts et nos idées, de convaincre en Europe, mais, dans la situation actuelle, c'est par la France que cela commence.»*

Il n'est pas question de rejeter les amitiés.

Le monde occidental partage des valeurs qui méritent d'être promues et défendues. En revanche notre pays doit recouvrer l'essentiel de sa souveraineté et de sa liberté d'action afin de mettre en œuvre une géopolitique favorable à ses intérêts. Elle pourra, de cette manière, influencer ses voisins et atténuer les options extrêmes de quelques-uns de ses amis, tant il est vrai que la puissance exprimée est le seul véritable moyen de se faire écouter et suivre.

En conséquence attitude vis-à-vis de l'OTAN

Notre pays vis à vis de l'OTAN peut suivre deux orientations.

Après le constat effectué, la logique serait de quitter l'organisation militaire de l'Alliance atlantique. La France l'a déjà fait en 1966, sous l'autorité du général de Gaulle, ce qui lui a permis de développer une stratégie propre et les outils de haute qualité indispensables à son accompagnement. Ce choix éviterait à la France d'être associée aux dérives irresponsables des États-Unis et libérerait sa parole.

Un rapprochement avec la Russie, gage d'une paix durable sur le continent européen, en serait facilité. Ce pays n'aurait plus de raison véritable à une conjonction avec la Chine. La situation serait sans doute propice à une modification de l'attitude de l'OTAN, des États-Unis et de toute la géopolitique mondiale.

À cette condition la France justifierait la création d'une alliance européenne qui pourrait s'associer avec les États nord-américains et d'autres États sous un sigle revu. La France retrouverait son statut de puissance indépendante.

Il nous faut, cependant, rester conscient que les obligations actuelles – politiques d'intégration, partage des responsabilités dans l'OTAN – sont des entraves à une autonomisation complète.

Aussi s'en libérer nécessitera du temps, de la souplesse et de l'argent.

En attendant, la France peut aussi tenter de faire évoluer l'OTAN de l'intérieur, même si la perspective est ardue au regard de l'ensemble du constat fait précédemment.

En effet, pour la majorité des pays de l'Union Européenne, l'OTAN continue, par sa capacité d'intimidation, à assurer un rôle pacificateur dans l'espace continental. En agissant ainsi, ils se soumettent aux États-Unis dont l'approche est pour le moins dominatrice. C'est à un rééquilibrage stratégique entre les deux rives de l'Atlantique qu'il faut tenter de procéder.

Il est toutefois possible que la France se démarque des décisions les plus contestables de l'OTAN et en annonce les raisons.

Cette démarche française s'ajoutant au problème posé par la présence, au sein de l'Alliance, d'une Turquie erratique, voire agressive envers ses autres membres, pourrait inciter plusieurs pays membres à envisager, puis demander une évolution de l'Organisation.

Actions vis à vis de l'UE

Mais auparavant, la France devra faire évoluer l'Union Européenne; œuvre de longue haleine, pour laquelle elle pourrait trouver des relais auprès de quelques États, peut être les plus petits, peu préoccupés par une position de meneur dans les relations internationales, et pour lesquels, en ces temps de doute sur l'engagement américain au profit de l'Europe, sauf à vouloir y relancer un conflit, la capacité militaire et la dissuasion française seraient attractives. Il pourrait s'agir des pays baltes, ou de nos voisins belges, les seuls à nous suivre à Barkhane... C'est par ces petits pas que l'idée d'un pôle européen de l'OTAN pourrait véritablement être défendue et progresser.

Nous sentons bien que l'évolution sécuritaire et son renforcement exigent de revoir fondamentalement l'organisation européenne et de construire des relations d'État à État ou de groupes d'États à État; comme le rappelaient et le recommandaient le Rapport Hamel de 1967 et le Conseil de Cologne de 1999.

Il est impératif de revenir sur tous les abandons de souveraineté, sources de danger.

Cette nouvelle politique devrait encourager des coopérations industrielles et financières équitables, en restaurant, au préalable, des protections aux limites des pays participants. Elle devrait permettre à chacun des États d'assurer la sauvegarde de son propre tissu économique. Dans ces conditions seulement, la France recouvrera une influence qui l'amènera à proposer, avec confiance, des coopérations d'ordre militaire à des voisins et partenaires.

Il est bien certain qu'il s'agit là de modifications fondamentales concernant, non seulement l'UE et la France, mais aussi les relations mondiales. L'affaire est donc considérable.

Le rôle de la France doit s'établir dans une voie différente sans aucune hostilité à l'égard de quiconque, mais en œuvrant avec fermeté pour la promotion de ses intérêts, de ses idées et de la paix.

Aujourd'hui la première menace à laquelle la France doit faire face n'est sûrement pas russe, mais islamique.

Sans oublier un risque majeur et « classique » qui pourrait surgir, ni la menace interne qui se propage sous le prétexte des droits de l'homme et des minorités, la France doit axer sa défense sur la lutte contre cette idéologie religieuse radicale. Elle doit s'y préparer sur son sol et dans les pays

qui lui sont proches. Il n'est pas inutile de rappeler que nos voisins subissent, eux aussi, cette menace...

Cette révolution, au sens étymologique de retour au point de départ, devra balayer les errements de quelques dizaines d'années. Ils nous ont conduits à une impasse qui pourrait provoquer une révolution, au sens, cette fois, de bouleversement fondamental. Simultanément il sera bon de concentrer les efforts des Français sur eux-mêmes et de proposer à nos voisins des formes de coopération respectueuse des souverainetés et des cultures.

La crise du Covid-19 qui a fortement secoué les habitudes et dérives mondialistes et mis en exergue l'existence immuable des nations, peut aider à cette refondation.

En effet, face au danger, le refuge sécuritaire a été immédiatement la nation. Chacun a pu constater les graves conséquences des abandons de souveraineté, non seulement dans le domaine des industries de santé, mais, par déduction, dans l'ensemble des besoins régaliens.

Une des pires des conséquences de cette mondialisation pourrait se trouver dans la perte de la souveraineté alimentaire et médicale.

Il serait criminel que les dirigeants persistent dans une mondialisation outrancière en occultant l'évidence des faits.

Les premiers pas à faire: repenser la souveraineté.

Il est vraisemblable qu'il faille, objectivement, faire le bilan des accords de Schengen, Maastricht et Lisbonne et réfléchir à de nouvelles formes de rapprochement entre les États européens. Elles devront ménager les équilibres entre les nations et respecter les caractères propres à chacune, tout en obtenant l'approbation des peuples. Elles devront donc s'appuyer sur des conjonctions d'intérêts réels sans jamais imposer des contraintes susceptibles d'éveiller des hostilités.

Il est certain que la sécurité et la Défense pourront alors être regardées comme porteuses de solidarités intra-européennes et que la relation avec les États-Unis et l'OTAN pourra être pensée selon un nouveau rapport.

Le monde d'aujourd'hui est fait d'interdépendances. Elles peuvent être le stimulateur de solidarités, mais ne doivent, en aucune façon, devenir des prétextes à subordinations à un État ou à des systèmes inévitablement sensibles aux pressions du plus fort. Pour cette raison elles doivent prendre la nature de partenariats.

Nous ne devons pas négliger quelques signes porteurs d'espoir. Les actions dans ce sens devront être encouragées.

Les coopérations

Ainsi, il ne faut pas minorer des coopérations qui ont été mises en place, certes prudemment, mais avec de réels succès. Elles peuvent entretenir l'espoir de la renaissance d'une volonté européenne d'autonomie stratégique.

Nous y trouvons des organismes sans liens apparents, comme la Brigade franco-allemande, le Corps Européen, l'EUROMARFOR, des programmes d'équipements communs comme Hélios, l'hélicoptère Tigre, le programme Horizon, l'A400M, le Commandement européen du transport militaire,

l'Escadron franco-allemand de C130 J à Evreux, l'Agence Spatiale Européenne, le centre d'exploitation d'images satellitaires...ou encore le partage de laboratoires du CEA- applications militaires- au profit de nos dissuasions respectives entre la France et la Grande Bretagne (programme Épure).

Derrière la diversité des démarches entreprises au cours des dernières années se cachent bien des tâtonnements, pourtant c'est ainsi que la prise en charge progressive de la sécurité européenne pourrait se développer.

Des actions pourraient s'avérer porteuses de sens et constituer le facteur déclenchant de cette évolution, comme ouvrir la participation à l'Euromarfor de la Grèce, ou prendre l'initiative de renoncer à participer, pour tout ou partie, aux manœuvres de l'OTAN selon le thème.

Cette attitude signifierait bien que notre pays refuse de se soumettre à la vision américaine d'une bataille nucléaire sur le sol européen. Nos partenaires, assurément, en prendraient acte et pourraient évoluer dans leur vision et influencer la conception du Pentagone. Il y aurait, là, incontestablement, le signe avant-coureur d'une perception différente de l'Alliance.

Simultanément, la France pourrait tenter de faire avancer concrètement le format limité de « l'Initiative européenne d'intervention » lancée en 2018 par 9 pays, l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la France, la Finlande, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni.

Dans un contexte politique européen très éclaté, où l'objectif d'une Europe puissance, condition de son efficacité stratégique, paraît illusoire, la France pourrait surtout exprimer ouvertement que son implication étroite dans l'OTAN porte atteinte à notre liberté et à une vision démocratique des relations inter-étatiques. Cette affirmation pourrait déboucher sur l'ouverture d'un dialogue avec Moscou.

Les coopérations industrielles de l'armement

Mais ce sont probablement les coopérations dans le domaine industriel qui infléchiront lentement l'ensemble de la politique d'alignement vers l'autonomie.

L'industrie d'armement européenne (hors Russie) est la deuxième au monde derrière celle des États-Unis. La France et le Royaume-Uni sont suivis de l'Allemagne, de l'Italie, de l'Espagne, et de la Suède. Parmi les pays de l'est européen, seule la Pologne cherche à se doter d'une industrie significative.

Cette industrie est cependant morcelée, malgré de nombreux rapprochements conduits depuis 20 ans. Les sociétés, de statuts et de tailles très variables, intègrent souvent des participations étatiques au capital, directes ou indirectes. Les gouvernements sont donc impliqués. La britannique BAE Systems, est la plus importante avec 85 000 employés et un chiffre d'affaires à plus de 90% dans le domaine de la Défense.

L'industrie européenne couvre pratiquement tous les besoins des armées, mais elle conserve des capacités redondantes conduisant à des compétitions internes et à des lancements de programmes concurrents, comme le Typhoon et le Rafale, le Leclerc versus Ariette, Leopard, Challenger,

ou pour le futur de l'aviation de combat, les programmes SCAF (France, Allemagne et Espagne) et Tempest (Royaume Uni et Italie).

Elle devra toutefois, très logiquement, continuer à respecter les normes OTAN, pour se maintenir aux mêmes standards afin de conserver une interopérabilité entre tous.

Cela implique d'accepter de faire les efforts nécessaires de financement, des études et des développements, et de s'engager, résolument, dans l'équipement de leurs forces armées par leurs productions. Une coopération industrielle avec des objectifs harmonisés serait de nature à peser sur leurs choix en équipements militaires.

Il y a donc une stratégie à mettre en place, pour se doter des compétences nécessaires sur la longue durée et développer une industrie et des accords industriels avec les américains sur les composants électroniques névralgiques. En effet, l'industrie de défense européenne devra s'affranchir des contraintes ITAR si elle veut continuer à exporter, l'exportation étant indispensable à son propre équipement .

La France s'est engagée dans cette voie depuis des décennies, dans le cadre du maintien de sa B.I.T.D [17]. Elle peut inviter l'Europe à la suivre.

Un rapprochement progressif avec la Russie dans l'industrie de défense,

Ce serait un marqueur particulièrement notable d'une volonté de souveraineté.

Ne nous méprenons pas, l'idée peut s'exprimer et manifester un souhait profond de rapprochement, mais la réalisation prendra, assurément, du temps. Pourtant cette coopération conférerait à l'Europe une dimension avantageuse.

En effet la Russie, désirant, à nouveau, jouer un rôle majeur dans l'industrie de défense, après une phase de reconstruction, a regroupé, dans un conglomérat de 130 000 employés - ALMAZ-ANTEI -la production des matériels terrestres et des missiles. Elle a aussi constitué un conglomérat de 100 000 personnes - la compagnie Aéronautique Unifiée (OAK) - pour celle des avions. Elle produit aussi des hélicoptères et sa construction navale est performante. De plus la Russie a hérité de l'URSS des compétences qui n'existent pas en Europe occidentale, comme dans le domaine du transport lourd (avions et hélicoptères) ou des hydravions.

A l'inverse, la Russie est intéressée par des technologies et des matériels développés en Europe occidentale. Elle n'avait pas hésité à commander en France deux BPC pour sa Marine, qui finalement ont fait l'objet d'une annulation de contrat, avant leur livraison, à la suite des tensions provoquées par l'annexion de la Crimée.

Cette affaire s'est réglée, en 2015, par une négociation satisfaisante pour les deux parties et la Russie a hérité de toute la technologie de ces navires.

Cependant, la situation globale se montre complexe car ces coopérations existantes ou envisageables dépassent l'UE et l'OTAN. Trois pays font partie de l'Union européenne, mais pas de l'OTAN (Suède, Finlande et Autriche). D'autres font partie de l'OTAN, mais pas de l'Union européenne (Royaume-Uni, Norvège, Turquie, Monténégro, Macédoine du Nord).

La Suisse, dont l'industrie de défense n'est pas négligeable, ne fait partie ni de l'Union Européenne ni de l'OTAN. À l'exception des trois États baltes, les pays nés de la dislocation de l'URSS, sont

dans la même situation. Dans ces conditions, la voie probablement la plus raisonnable pour instaurer une autonomie stratégique européenne, serait le développement de grands programmes d'investissements de défense en Europe, sur la base d'accords multilatéraux, entre les principaux pays aux capacités industrielles fortes (Royaume-Uni, France, Allemagne, Italie, Espagne, Suède et peut être Pologne). Ils permettraient d'accélérer la restructuration de l'industrie à la condition d'une démarche suffisamment construite.

Il s'agit aussi de s'éveiller au puissant rôle des données.

Elles sont aujourd'hui un des principaux facteurs de souveraineté. Un État qui n'est pas souverain dans le champ numérique expose ses fonctions vitales.

Quand la France lance des appels d'offres afin d'acquérir des solutions numériques, des ordinateurs, et des logiciels, ce sont généralement des sociétés étrangères qui les emportent. D'autant qu'il arrive, fréquemment, que ces acquisitions ne fassent pas l'objet d'appels d'offres. L'in vraisemblable octroi, à Microsoft, de l'hébergement des données de la gigantesque plateforme destinée à centraliser l'ensemble des informations de santé des Français, en est un exemple. Une demande d'enquête pour favoritisme a d'ailleurs été lancée, auprès du ministère de la Santé, par un collectif de sociétés françaises.

Le danger stratégique est grand: les hébergeurs américains sont assujettis au « Patriot Act » et au « Cloud Act » qui autorisent la NSA et la CIA à mener leurs investigations dans les serveurs situés sur leur territoire. Or la France et l'Europe possèdent des solutions au moins aussi performantes: ainsi la société française OVH Cloud qui a permis l'hébergement des dossiers Wikileaks, ou Qwant le moteur de recherche français qui n'opère pas de transferts de nos données personnelles.

À défaut de préférence nationale, il serait souhaitable de s'orienter vers une préférence européenne et un équivalent du « Patriot Act ». Certains États ont bien compris les enjeux technologiques. La Chine a défini l'objectif de 100% de solutions nationales, les États-Unis, la Russie et le Japon également. Seule l'Europe n'a pas encore fixé de directives dans ce sens.[18]

Il est clair que la France doit redevenir souveraine dans les domaines stratégiques, santé, données numériques au même titre que défense, et justice. La souveraineté stratégique doit également s'appliquer aux cabinets-conseils. À titre d'exemple la dévolution des opérations de déconfinement à une société privée américaine, Bain & Company, a abouti à confier l'ensemble des données sanitaires nationales à une entreprise privée étrangère.

Toujours dans cette politique de pas-à-pas il semble urgent de vivifier notre politique nucléaire.

Grâce au CEA, la France a pu assurer son indépendance pendant des décennies et développer à la fois des centrales et sa force de dissuasion, de la connaissance médicale, particulièrement en neurologie, grâce à ses supercalculateurs et leurs ingénieurs et chercheurs.

Aujourd'hui une course au nucléaire civil est engagée entre la Chine, la Russie et les États-Unis qui ambitionnent de retrouver leur primauté et renforcer leur autonomie énergétique.

La France, en avance dans la technologie des surgénérateurs, a dû en abandonner la technologie pour satisfaire un groupe de pression minoritaire. Depuis Russes et Chinois maîtrisent cette

technologie. Or, il est indubitable que la sécurité énergétique et toutes les applications qui en découlent dépendent du nucléaire et non pas d'énergies aléatoires. Il serait utile de reprendre l'esprit initial de l'accord EURATOM de 1957.

Ces différentes propositions ne sont nullement exhaustives, mais elles visent à démontrer que le retour à une souveraineté nationale est possible. Des actions proprement françaises peuvent être engagées et d'autres doivent se faire en coopération avec les États européens, membres ou non de l'UE.

Ce n'est qu'avec un retour à une souveraineté nationale inspirant nos voisins et s'appuyant sur des coopérations, que l'UE, pourra assurer sa sécurité, être écoutée dans le monde et influencer le cours des relations internationales. En un mot être une Puissance.

En conclusion.

Les problèmes rencontrés pour l'établissement d'une stratégie européenne de défense vont bien au delà de l'Europe, des États-Unis et de l'OTAN. Ils concernent en particulier la relation nouvelle à établir avec la Russie et par ricochet la Chine. Si le monde se désorganise et tend à se recomposer sur de nouveaux modèles, il est inconséquent de confier aux États-Unis le soin de défendre un ordre ancien selon des méthodes souvent inappropriées et dangereuses. Il est également déraisonnable, voire immoral de perpétuer une politique qui vise à substituer des sujets consommateurs à des citoyens avertis et responsables.

La ligne de conduite de la France doit s'attacher, en entretenant loyalement le fonds commun de la solidarité occidentale, ses valeurs et ses principes démocratiques, à préserver une liberté d'appréciation et d'action suffisante pour identifier les orientations émergentes du monde à venir, promouvoir celles qui lui sont favorables, ainsi qu'à l'Europe rénovée, et équilibrer la puissance nord-américaine par un véritable rapprochement avec la Russie.

Tel doit être l'enjeu de notre stratégie cherchant à encourager une politique visant à réguler l'influence des États-Unis en Europe, tout en préservant notre indépendance et notre rôle dans le monde.

La France mérite mieux que l'Europe actuelle. Elle est née et s'est construite pour éclairer et guider.

Certains, il y a quelques années, imaginaient que l'Europe serait un « levier de puissance pour la France ». Il n'en a rien été. Notre pays s'est fourvoyé dans des subordinations nuisibles. Un retour à une conception plus juste et pertinente des rapports intra-européens, en privilégiant à nouveau les nations et en secouant le joug américain, constituerait la base d'une sécurité commune.

Dans cette perspective la France pourrait, elle, être un levier de puissance pour l'Europe.

Notes de texte

[1] Première partie: « Et si le coronavirus aidait la France à mettre fin à une longue suite de renoncements »

Deuxième partie: « Du danger de la stratégie nucléaire US-OTAN pour l'Europe »

[2] Cour Européenne de Justice

[3] S'agissant du programme d'achats d'actifs lancé par la Banque centrale européenne, les juges allemands, en avril 2020, ont lancé un ultimatum à la BCE. «Si le Conseil des gouverneurs n'adopte pas une nouvelle décision démontrant de façon substantielle et compréhensible que les objectifs de politiques monétaires poursuivis par le PSPP (programme de la BCE sur l'acquisition d'obligations souveraines sur les marchés secondaires) ne sont pas disproportionnés par rapport aux effets économiques et budgétaires qui en découlent, la Bundesbank ne pourra plus participer à la mise en place et à l'exécution du programme», écrit la cour dans son jugement. Autrement dit, elle cesserait ses achats d'actifs. En outre, la banque centrale allemande pourrait appliquer cette règle aux titres qu'elle détient déjà en portefeuille.

[4] étude ESSEC: « la présence et l'influence des lobbies américains à Bruxelles » 05 avril 2015.

Les Lobbies; <https://agone.org/elements/europeinc/enligne/4/index.html>; Observatoire de l'Europe industrielle; «Comment les multinationales construisent l'Europe & l'économie mondiale»:12/04/2005,

<https://www.vie-publique.fr/questions-reponses/271843-cinq-questions-sur-laction-exterieure-de-lunion-europeenne>

[5] Le « Khanat » de Crimée est annexé à l'Empire russe depuis 1783. En 1954, Nikita Khrouchtchev transfère la Crimée à la RSS d'Ukraine de manière symbolique. 11 mars 2014 le parlement de Crimée

déclare l'indépendance de la république de Crimée (réunissant la république autonome de Crimée et Sébastopol). Le 18 mars 2014, à la suite d'un référendum tenu le 16 mars, le gouvernement russe annonce que la république de Crimée (correspondant à l'ancienne république autonome de Crimée) et la ville de Sébastopol, deviennent deux nouveaux sujets de la fédération de Russie et le gouvernement ukrainien retire ses troupes de Crimée. Au niveau international, les États-Unis, l'Union européenne et d'autres pays s'opposent à la Russie, l'accusant de violer le droit international et la souveraineté de l'Ukraine. L'Assemblée générale de l'ONU adopte le 27 mars 2014, une résolution, non contraignante, qui dénonce le référendum en Crimée et le rattachement à la Russie; 78 pays s'abstiennent de voter la résolution.

[6] *Foreign Military Sales: FMS; vise à faciliter les ventes d'armement d'État à État (du moins, ceux qui sont autorisés par le département d'État), via la Defense Security Cooperation Agency (DSCA) du Pentagone. Les FMS «font progresser les objectifs de sécurité nationale et de politique étrangère car elles renforcent les relations bilatérales dans le domaine de la défense, soutiennent la constitution de coalition et augmentent l'interopérabilité entre les forces américaines et alliées». Chaque transaction est, au préalable, soumise à une demande d'autorisation du Congrès*

[7] *Joint Support and Enabling Command: La création du Commandement interarmées du soutien et de la facilitation (JSEC) et celle de son QG jumeau, le Commandement de forces interarmées (JFC) de Norfolk, a été entérinée par les ministres de la Défense des pays de l'OTAN en février 2018. Le JFC de Norfolk contribue à garantir que les voies maritimes entre l'Amérique du Nord et l'Europe restent sûres, le JSEC couvre ce que l'on appelle la « zone arrière » en Europe.. Le JSEC fait partie de la structure de forces de l'OTAN et relève du commandement opérationnel du Commandant suprême des forces alliées en Europe (SACEUR)*

[8] *Système « Échelon ». FVEY (Five Eyes) désigne l'alliance des services de renseignement de l'Australie, du Canada, de la Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni et des États-Unis, reliés entre eux par l'accord UKUSA qui prévoit la coopération entre les différents services assurant la collecte de renseignements électromagnétiques.*

[9] *« Élargissement de l'OTAN. Pour pouvoir adhérer à l'Alliance, les pays doivent respecter les valeurs énoncées dans le Traité de l'Atlantique Nord, et satisfaire à un certain nombre de critères politiques, économiques et militaires Il leur est demandé d'avoir un système politique démocratique fonctionnant bien et reposant sur une économie de marché ; de traiter les communautés minoritaires de manière équitable ; de s'engager à régler les conflits de manière pacifique ; d'être capables et désireux d'apporter une contribution militaire aux opérations de l'OTAN ; et d'être attachés au caractère démocratique des relations entre civils et militaires et des institutions».*

[10] *International Traffic of Arms Reglementation: Réglementation américaine sur le trafic d'armes au niveau international ITAR désigne un ensemble de règlements du gouvernement fédéral américain*

servant à contrôler les importations et exportations des objets et services liés à la défense nationale, tels que recensés sur la « Liste des matériels de guerre et assimilés américains » (United States Munitions List, USML)

[11] p 19 La France 2ème domaine maritime et 1er domaine sous-maritime au monde !

<https://www.inter-invest.fr/actualites/dom-tom/00050/la-france-possede-le-plus-grand-domaine-sous-maritime-au-monde>

[12] Les terres rares sont un ensemble de 17 éléments métalliques (le scandium, l'yttrium et 15 lanthanides) pratiquement toujours associés dans leurs gisements naturels. Leurs propriétés électroniques, catalytiques, magnétiques et optiques sont très voisines. Ces éléments sont devenus incontournables dans l'automobile, l'aéronautique, la défense et toutes les nouvelles technologies.

Ces métaux sont relativement abondants dans la croûte terrestre mais avec des taux de dilution dans les minerais support de 1gr/t de minerai; d'où une extraction et un raffinage très coûteux et polluant (rejet de métaux lourds, d'acide sulfurique, de radioactivité), au total des quantités disponibles très faibles % besoins stratégiques mondiaux.

Les USA ayant renoncé à leur exploitation, en particulier pour des raisons écologiques, la Chine fut d'abord maître du marché – 120 000 t/an sur une production mondiale de 170 000 - et maintenant détient le quasi-monopole de toute la «chaîne de valorisation ».

[13] EDOUARD VALENSI - L'Harmattan, juin 2013 314pp

[14] La France, avec Orange Marine et ses navires câbliers déploie et assure la maintenance de ces infrastructures à travers le globe. Pour mémoire, dans l'histoire de cette technologie, la France a été un acteur premier et majeur.

A cette compétence historique il faut ajouter Alcatel Submarine Networks (ASN). entreprise française du finlandais Nokia par sa filiale française Nokia Networks France depuis 2016.

ASN conçoit, fabrique, pose (590 000 km) et assure la maintenance (300 000 km) de câbles sous-marins et des équipements connexes, en parfaite autonomie. ASN vend, pose, entretient en moyenne 40 000 km de câble et a engrangé, en 2016, 750 M€ de commandes. C'est une compétence française de longue date.

[15] La France en Afrique, un partenaire d'affaires de moins en moins particulier; Les exportations françaises ont régressé dans les pays des deux zones CFA; la Communauté économique et monétaire

d'Afrique centrale (CEMAC) et l'Union monétaire ouest-africaine (UEMOA), y compris sur les théâtres ivoirien, sahélien et centrafricain où l'armée a été engagée Selon le baromètre du Conseil français des investisseurs en Afrique, l'Hexagone n'arrive qu'au septième rang des pays préférés des leaders d'opinion francophones du continent. Sandrine Berthaud-Clair Publié le 06 février 2020

«La politique économique de la France en Afrique» La fin des rentes coloniales? Philippe Hugon , Politique africaine 2007/1 (N°105), pages 54 à 69. <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2007-1-page-54.htm>

[16] Éric Denécé - éditorial publié par le CF2R et l'IVERIS 2017

[17] Base Industrielle et Technologique de Défense; ou Industrie de Défense; ou Industrie de Souveraineté. Désigne l'ensemble des industries nationales d'un pays prenant part aux activités de défense; appelée «industrie de défense» ou de souveraineté ». Au sein de l'Union européenne, la France milite pour le renforcement de la BITD. Traditionnellement, la BITD est divisée en trois groupes d'entreprises selon leur production :

- équipements stratégiques, systèmes d'armes et équipements létaux,*
- stratégiques non létaux mais permettant le fonctionnement des équipements de l'armée nationale, comme le carburant.*
- produits qu'utilisent les armées pour fonctionner; médicaments, vivres...*

Une BITD se caractérise généralement par une dualité d'usage; civil et militaire.

[18] Jean-Pierre Marongiu: Souveraineté technologique: l'exigence stratégique d'une préférence nationale. Marianne N° 1215 du 26 juin au 2 juillet 2020.